

Mairie du 14^e arrondissement

Paris, 5 mars 2018

Le lundi 5 mars 2018, à 19h00, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement, les membres du Conseil du 14^e arrondissement de Paris se sont réunis en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (ODS) le mardi 27 février 2018.

Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie du 14^e arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : Monsieur Florentin LETISSIER

Membres présents :

M. Didier ANTONELLI, Mme Marianne AUFFRET, M. Eric AZIERE, M. Hervé BÉGUÉ, Mme Agnès BERTRAND, Mme Célia BLAUDEL, M. Amine BOUABBAS, Mme Marie-Claire CARRERE-GEE, M. Pascal CHERKI, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Catherine CHEVALLIER, Mme Marie-Laure DAUCHEZ, Mme Elisabeth GUY DUBOIS, M. Cédric GRUNENWALD, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Sylvie LEKIN, M. Bertrand LESAIN, M. Florentin LETISSIER, M. Nicolas LIEBAULT, Mme Valérie MAUPAS, Mme Caroline MECARY, M. Cyril MOURIN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Armand RENARD, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Mélody TONOLLI, M. Patrick VIRY.

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

Mme Marie-Laure DAUCHEZ.

Mme Elisabeth GUY-DUBOIS à partir de la délibération 2018 DU 102

Mme Valérie MAUPAS à partir de la délibération 2018 DPE 6

Mme Caroline MECARY

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET

Mme Olivia POLSKI à partir de la délibération 2018 DU 102

dont les mandataires sont respectivement :

Mme Catherine CHEVALLIER

Mme Carine PETIT

M Didier ANTONELLI

Mme Marianne AUFFRET

M LESAIN

M Cédric GRUNENWALD

Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

M. Etienne MERCIER

Mme Danièle POURTAUD

M Patrick VIRY jusqu'à la délibération 2018 DFPE 5

Mme PETIT ouvre la séance à 19h00.

Mme PETIT

Bonsoir. Je vous propose de commencer la séance du conseil. Je vais tout d'abord annoncer les pouvoirs : Marie-Laure Dauchez à Catherine Chevalier, Nathalie Kosciusko-Morizet à Bertrand Lesain. Patrick Viry nous prie de l'excuser pour son retard, il nous rejoindra en cours de séance. Par ailleurs, j'excuse les absences de Caroline Mecary et d'Étienne Mercier.

Examen des mémoires en délibération ci-après sur saisine de la Maire du 14^e arrondissement

- Projet de délibération 14 2018 06

Adoption du compte-rendu des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du lundi 22 janvier 2018

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Mme PETIT

Avez-vous des remarques ou des demandes de modifications ?

M. LESAIN

Bonsoir. Il apparaît bien à la lecture de ce compte-rendu que notre assemblée a de façon étonnante adopté deux vœux sur la base du même texte, dont un pour lequel il est précisé qu'il est déposé par Carine Petit et les élus de la majorité municipale ; or, ce vœu n'avait pas été déposé, et il est prévu dans notre règlement que seuls les vœux déposés en amont du conseil peuvent être examinés dans notre assemblée. Je pense que vous avez un problème de procédure sur ce point.

Mme PETIT

Quelle est votre demande de modification, M. Lesain ? Nous parlons ici du procès-verbal.

M. LESAIN

Il s'agit de la page 36. Je n'ai pas de demande de modification ; je vous informe simplement que deux vœux ont été adoptés alors qu'un seul a été déposé, ce qui n'est pas normal.

Mme PETIT

C'était un amendement.

M. LESAIN

Ce n'est pas un amendement, puisque cela s'appelle : « *Vœu déposé par Carine Petit* ».

Mme PETIT

Oui. C'est devenu le vœu adopté par le conseil.

M. LESAIN

Je ne vous demande pas de modification : je vous indique que la procédure n'a pas été respectée.

Mme PETIT

D'accord ; mais nous avons soumis des amendements au vœu du conseil de quartier.

M. LESAIN

Ce qui n'est pas équivalent au fait d'adopter un vœu déposé par vous-même.

Mme PETIT

Je suis d'accord avec vous ; il manque l'étape où nous avons présenté notre amendement.

Mme CARRERE-GEE

Merci à M. Lesain d'avoir soulevé ce point, évoqué lors de nos débats. Vous savez parfaitement que vous avez tenté de tordre le règlement pour aboutir à un vote sur un texte qui n'existait pas. Je vous ai d'ailleurs adressé un mail à la suite du dernier conseil d'arrondissement pour vous demander quel était le vœu qui avait été exactement adopté. Je n'ai pas reçu de réponse. Je vous demande de modifier le vœu et le compte-rendu pour indiquer ce que nous avons voté, ou alors remettre ce vœu en délibération au prochain conseil d'arrondissement. En effet, ce n'est pas ce qui s'est produit pendant cette séance. C'est inexact.

Mme PETIT

Nous ferons une proposition. Nous n'allons pas refaire le débat.

Mme CARRERE-GEE

Nous n'aurions pas eu à refaire le débat si le compte-rendu avait été rédigé en d'autres termes.

Mme PETIT

Je m'apprête à vous répondre ; si vous pouviez ne pas m'interrompre, ce serait mieux. Nous modifierons en indiquant que nous avons présenté des propositions d'amendement au vœu du conseil de quartier.

Mme CARRERE-GEE

Les amendements aux vœux de conseil de quartier n'existent pas non plus. Vous le savez très bien, Madame la Maire, le conseil de quartier représenté dans cette salle a indiqué qu'il n'approuvait pas l'amendement que vous suggériez d'insérer dans ce vœu, qui détournait son sens, pour lui faire dire l'inverse de ce qu'il disait. Nous savons très bien que le vœu adopté ne peut plus s'appeler « *Vœu présenté par le conseil de quartier amendé* ».

Mme PETIT

C'est pour cela que je vous dis que nous n'allons pas refaire le débat. Comme je suis assez loin de toute démagogie, j'affirme toujours clairement en conseil d'arrondissement que nous ne sommes pas obligés d'adopter un vœu du conseil de quartier ; nous pouvons l'amender, nous pouvons le rejeter. Un vœu du conseil de quartier existe quand il est approuvé par les membres du conseil de quartier ; il est automatiquement inscrit à l'ordre du jour des conseils d'arrondissement à partir du moment où il arrive avant la fixation de l'ordre du jour. Quand il est voté en conseil d'arrondissement, il devient un vœu des élus. Si un conseil de quartier émet un vœu qui va à l'encontre de ce que nous portons, ce qui jusqu'à présent n'est pas arrivé, nous ne l'adoptons pas. Chaque groupe est libre de faire ce qu'il veut et de prendre la position qu'il souhaite sur les vœux des conseils de quartier. Les vœux sont inscrits -et c'est à mes yeux une démarche démocratique très importante- mais nous ne sommes pas obligés de les adopter tels quels.

Nous allons arrêter le débat sur cette question ; nous vous transmettrons une proposition de modification pour que ce soit plus fidèle à la manière dont s'est déroulé le vote sur ce vœu présenté par le conseil de quartier. Je vous propose que nous reportions le vote de l'adoption de ce compte-rendu au prochain conseil d'arrondissement.

M. LESAIN

C'est tout à fait fidèle, ce n'est pas le problème.

Mme PETIT

Nous remettrons l'intégralité et la proposition d'amendement.

M. LESAIN

Le compte-rendu est tout à fait fidèle à ce qui s'est passé. Le problème n'est pas le compte-rendu, le problème est que cela se soit passé ; nous ne pouvons pas matériellement adopter deux vœux sur la base du même texte. Ce n'est pas possible au regard du règlement.

Mme PETIT

Si.

M. LESAIN

Non. Il est tout à fait possible d'amender un vœu déposé par un conseil de quartier. Le problème est que nous avons d'abord adopté le vœu du conseil de quartier, puis que vous avez décidé d'en déposer un autre le modifiant. Ce n'est pas possible car vous n'aviez pas la capacité à déposer un vœu qui n'avait pas été déposé huit jours avant, selon les mêmes règles que nous nous appliquons.

Mme PETIT

Je rectifie : nous avons adopté le vœu du conseil de quartier, nous avons proposé des amendements à ce vœu ; en conséquence, deux vœux ont été adoptés.

M. LESAIN

On ne peut pas amender quelque chose qui a été adopté.

Mme CARRERE-GEE

Je vous pose oralement la question que je vous ai posée par écrit le lendemain du conseil : quel vœu a été transmis au conseil de Paris ?

Mme PETIT

Nous n'avons pas transmis le vœu au conseil de Paris. L'adjoint à la Maire de Paris s'est engagé à répondre au conseil de quartier sur le sujet de la traverse. Visiblement, le fond des sujets n'est pas ce qui vous importe le plus.

Mme CARRERE-GEE

Je ne vois pas pourquoi vous dites cela ; c'est tout à fait gratuit !

Mme PETIT

L'adjoint à la maire de Paris en charge de cette question apportera une réponse au conseil de quartier.

Mme CARRERE-GEE

Et au conseil d'arrondissement, je suppose, puisque nous avons voté un vœu ?

Mme PETIT

Bien sûr.

Je vous propose de passer la parole à Didier Antonelli.

- Projet de délibération 14 2018 07

Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription de 9 associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14^e arrondissement

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

M. ANTONELLI

Ce soir, neuf nouvelles associations demandent leur inscription à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14^e arrondissement :

- Paris Palme Olympiques, association de natation ;
- L'Image d'après, association qui a pour objet le cinéma et la photographie ;
- L'Amicale Université Paris Île-de-France, association qui pratique l'aïkido ;
- Les Voisins de Plaisance, collectif d'habitants du 225-231 rue d'Alésia ;
- L'Union Mbatsambwanie des Comores, dont le but est de défendre les Comoriens installé en Europe ;
- L'association Reins, qui distribue des livres et qui souhaite d'autres rapports entre le nord et le sud de la planète ;
- La Part des anges, association qui fait de la pédagogie œnologique ;
- La Compagnie des rêves lucides, association qui veut produire des spectacles amateurs ;
- Le Niji-kan Karaté Do, association qui promeut la pratique du karaté.

Mme PETIT

Je soumets aux voix cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 19

14 2018 07 Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription de 9 associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14^e arrondissement

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Votants : 26 dont 3 pouvoirs

Pour : 26 dont 3 pouvoirs

**Communication relative au BILAN 2017 de la commission d'attribution de places en crèches par
Élisabeth Guy-Dubois**

Mme GUY-DUBOIS

Je vais vous donner quelques éléments sur le bilan 2017 de la commission d'attribution de places en crèches. Je vous rappelle que l'ensemble des dispositions relatives à l'attribution de places en établissement d'accueil de la petite enfance est encadré par une délibération du conseil d'arrondissement du 12 octobre 2009 et du 12 mai 2014. Cette dernière intègre les éléments du règlement des établissements d'accueil de la petite enfance, approuvé par le Conseil de Paris.

La commission d'attribution de places en crèches est présidée par la Maire ou par sa représentante, la Première Adjointe. Elle est composée de six conseillers d'arrondissement de la majorité et de l'opposition, des responsables des établissements d'accueil de la petite enfance municipaux et associatifs de l'arrondissement, des coordinateurs petite enfance de l'arrondissement, du médecin de PMI, du service social du secteur, des puériculteurs et puéricultrices de secteur et des personnels d'encadrement des assistantes maternelles.

Cette commission se réunit au moins quatre fois par an et à titre exceptionnel en cas d'urgence, d'ouverture de nouvel établissement ou de réouverture d'établissement après travaux. Par exemple, nous avons eu dans notre arrondissement une commission exceptionnelle pour l'ouverture des Mariniers en 2016, et pour l'ouverture de Jourdan début 2018.

Les décisions prises sont collégiales et se font sur la base des critères ci-dessous énoncés sans qu'il n'y ait de hiérarchie au sein de ces critères qui sont appréciés en fonction et en cohérence avec l'ensemble des demandes traitées :

- La situation familiale :
 - Le nombre d'enfants dans la famille
 - La présence d'un frère ou d'une sœur dans la structure au moment de l'adaptation
 - La présence ou non des deux parents dans le foyer
 - La gémellité ou les naissances multiples, l'adoption
- L'activité des parents (en activité professionnelle, bénéficiaire du RSA, en recherche d'emploi ou étudiant) ;
- Les ressources du foyer ;
- Les conditions liées à la santé, handicap (parent et/ou enfant) ;
- Les situations relevant de la prévention et de la protection de l'enfance.

Un équilibre se fait et la sociologie des enfants admis en crèche est représentative de la population de l'arrondissement.

Les chiffres clés sur l'année 2017 sont les suivants :

		Année 2017 Chiffres en date de janvier 2018
Enfants de moins de 3 ans		4036
Places d'accueil		2102
<i>D o n t</i>	<i>places en structures d'accueil municipales</i>	<i>1219</i>
	<i>places en structures d'accueil associatives</i>	<i>687</i>
	<i>places en jardin d'enfants</i>	<i>100</i>
	<i>nouvelles places</i>	<i>96 (Crèche collective Jourdan)</i>

Quatre commissions se sont réunies en 2017 :

- Commission du 20 septembre 2017 : 126 enfants admis, dont 75 petits, 36 moyens, 15 grands ;
- Commission du 23 juin 2017 : 186 enfants admis, dont 97 petits, 57 moyens, 32 grands ;
- Commission du 27 avril 2017 : 273 enfants admis, dont 107 petits, 121 moyens, 45 grands ;
- Commission du 13 janvier 2017 : 50 enfants admis, dont 17 petits, 22 moyens, 11 grands.

Les bilans de chaque commission sont rendus publics par voie d'affichage dans le hall de la Mairie et sur le site internet.

La diminution du nombre de places attribuées entre 2016 et 2017 (-78 places) résultent de différents facteurs :

- Fermeture temporaire pour travaux de la crèche collective Pernety (88 berceaux), qui rouvrira en septembre 2018 ;
- Obtention progressive des agréments de la crèche collective Jourdan. Les derniers berceaux ont été attribués en février 2018 ;

Mme PETIT

Y a-t-il des demandes de prises de parole ?

- Projet de délibération 2018 DFPE 5
Subventions (332 000 euros) et conventions pluriannuelles avec cinq associations pour le fonctionnement de ludothèques parisiennes (13^e, 14^e, 18^e et 20^e)

Rapporteuse : Mme Élisabeth GUY-DUBOIS

Mme GUY-DUBOIS

Le cadre de cette délibération est le renforcement du lien parent-enfant par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles. Cette subvention s'élève à 332 000 euros et cette délibération concerne également des conventions avec cinq associations, pour le fonctionnement de ludothèques parisiennes dans le 13^e, 14^e, 18^e et 20^e :

- L'association Cabane à Jeux pour 115 000 euros ;
- L'association Strata'j'm Paris, pour 44 000 euros ;
- L'association École Normale Sociale pour 72 000 euros ;
- L'association UDAF, pour 50 000 euros ;
- L'association Florimont pour 51 000 euros. Cette association du 14^e arrondissement assure la gestion de la ludothèque Ludido. Depuis l'année 2016, la ludothèque bénéficie de locaux supplémentaires, ce qui lui a permis de développer des activités collectives à destination d'un plus large public (soirées jeux notamment). Cette structure propose également des activités spécifiques pour les adolescents dans le cadre de son projet Vidéado. Enfin, cette ludothèque anime également l'espace public du quartier par des interventions régulières « hors les murs ». Elle est très impliquée dans la vie de quartier. En 2017, la ludothèque a enregistré 11 383 visites.

Je vous demande de bien vouloir délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 20

2018 DFPE 5 Subventions (332 000 euros) et conventions pluriannuelles avec cinq associations pour le fonctionnement de ludothèques parisiennes (13^e, 14^e, 18^e et 20^e)

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 dont 3 pouvoirs

- Projet de délibération 2018 DFPE 6
Subventions (27 500 euros) à huit associations dont une avec convention pour leurs activités partagées, ludiques et intergénérationnelles (10^e, 13^e, 14^e, 18^e, 19^e et 20^e)

Rapporteuse : Mme Élisabeth GUY-DUBOIS

Mme GUY-DUBOIS

Le sujet est le même : renforcer le lien parent-enfant. Cette subvention s'élève à 27 500 euros, pour huit associations, dont une avec convention pour leurs activités partagées. Les associations concernées sont les suivantes :

- L'association A l'adresse du jeu, pour 7 000 euros ;
- L'association Home Sweet Mômes, pour 3 000 euros ;
- L'association Courant d'Art Frais, pour 3 000 euros ;
- L'association Le Petit Ney, pour 3 000 euros ;
- L'association Les Ateliers de Natéma, pour 6 000 euros ;
- L'association 13 Pour Tous, pour 2 000 euros ;
- L'association Le Pari's des Faubourgs, pour 2 000 euros ;
- L'association Carrefour 14, pour 1 500 euros, pour ses ateliers parents-enfants organisés autour du jeu dans un espace petite-enfance, permettant de partager des moments avec son enfant mais aussi de s'informer, d'échanger et de débattre sur des thématiques liées à la parentalité. En 2017, 12 familles ont participé aux activités proposées. Je pense que cette activité va fortement se développer.

DÉLIBÉRATION N° 21

2018 DFPE 6 Subventions (27 500 euros) à huit associations dont une avec convention pour leurs activités partagées, ludiques et intergénérationnelles (10^e, 13^e, 14^e, 18^e, 19^e et 20^e)

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 dont 3 pouvoirs

Mme PETIT

Je passe la parole à Marianne Auffret pour une délibération qui concerne le projet Maine-Montparnasse. Je suggère que nous évoquions le vœu que je dépose avec mon groupe sur cette délibération, qui propose des amendements qui seront examinés au moment du vote au Conseil de Paris, et le vœu du conseil de quartier. Ce vœu concerne une demande d'aménagement sur les abords de la gare Montparnasse, à l'angle de l'avenue du Maine et de la rue du Commandant Mouchotte.

- Projet de délibération 2018 DU 102

Maine-Montparnasse (6^e, 14^e, 15^e) - Lancement du projet urbain

Rapporteuse : Mme Marianne AUFFRET

Mme AUFFRET

Le secteur Maine-Montparnasse a été réalisé il y a plus de 40 ans. L'urbanisme « sur dalle » et la conception architecturale qui caractérise ce quartier, tout comme la place accordée aux voitures, sont autant d'aspects qui ne sont plus en phase avec les usages actuels et les enjeux de mobilité, de climat et de santé. Cet ensemble s'est organisé dans les années 1960 autour de plusieurs programmes imbriqués, dont on voit la trace quand on se promène à Montparnasse : la Tour Montparnasse, un bâtiment-socle qui accueille le centre commercial, et la Tour CIT, du côté de la rue de Rennes.

De nombreuses fractures urbaines contraignent les usages et les déplacements des piétons et des cyclistes. Pour autant, le site dispose d'atouts liés à sa situation géographique, à son offre exceptionnelle en matière de transports, à sa densité d'emplois très élevée et à une importante offre de services. Forts de ce constat, plusieurs propriétaires se sont engagés dans la transformation de leur patrimoine immobilier : la SNCF, par exemple, porte un projet de modernisation de la gare, dont les travaux, démarrés en 2017, se termineront en 2020. Ces travaux trouvent leur justification dans la très forte augmentation du nombre de passages et des flux de voyageurs, de 200 000 à 300 000 par an. Au-dessus de la gare et de ses voies, CNP assurances réfléchit à l'amélioration des accès à son immeuble et aux conditions d'accueil et de vie de ses 3 000 salariés. La Tour Montparnasse a fait l'objet en 2017 d'un concours international d'architecture lancé par la copropriété de la Tour, qui prévoit une métamorphose complète. Le pied de la Tour sera repensé, pour améliorer l'accès et afin

que la lumière du jour éclaire les magasins. Les copropriétaires de la Tour CIT ont également lancé en 2017 un concours d'architecture dont les résultats seront connus au premier semestre 2018.

De son côté, la Ville de Paris a prévu de réaliser plusieurs projets d'aménagement dans le secteur : la liaison par bus à haut niveau de service (BHNS) entre les gares, la création d'une vélo station, la requalification de la rue Vercingétorix, du trottoir impair de la rue du Commandant Mouchotte et du trottoir pair de l'avenue du Maine, dans le cadre du PUP (collaboration entre le privé et le public, à savoir entre la Ville et Unibail-Rodamco). Une nouvelle traversée piétonne sera également créée au niveau de la trémie du Maine, difficilement traversable actuellement.

Ce diagnostic partagé motive une intervention publique incitative et partenariale pour renforcer l'urbanité du site, réaliser un quartier mixte, et améliorer l'accès aux différents programmes : la Tour Montparnasse, la Tour CIT, mais aussi le centre sportif Armand Massard, les commerces et bureaux. Il s'agit également de dynamiser l'activité commerciale, d'améliorer l'accès au jardin Atlantique, de proposer un espace public à l'échelle des piétons, de requalifier les espaces publics périphériques, de créer des itinéraires cyclables de qualité et de réduire la place de la circulation automobile, en soutenant l'intermodalité. À cette fin, une procédure de dialogue compétitif sera lancée. Elle permettra de mobiliser des équipes pluridisciplinaires composées d'urbanistes, architectes, paysagistes, bureaux d'études techniques, économistes sur le périmètre opérationnel tel qu'il est défini dans cette délibération : la place du 18 juin 1940 au Nord, la rue du Départ à l'Est, la rue de l'Arrivée à l'Ouest, ainsi que l'avenue du Maine sur toute la longueur du tunnel routier, et les accès au jardin Atlantique au Sud. Carine Petit vous présentera un vœu pour élargir ce périmètre.

En ce qui concerne le deuxième aspect, qui sera également modifié, la concertation associera, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales, et les autres personnes concernées (actifs, usagers des différents services urbains, commerçants...), avec des réunions publiques et des ateliers participatifs.

Pour mieux intégrer dans la ville les différents programmes et projets des copropriétaires de l'ensemble immobilier de la Tour Maine-Montparnasse, la Ville et les copropriétaires proposent de s'associer dans le cadre d'un groupement de commandes. Cette délibération donne l'autorisation à la Maire de Paris de signer la convention de groupement de commandes avec le syndicat principal de copropriétaires de l'ensemble immobilier de la Tour Maine-Montparnasse pour la maîtrise d'œuvre urbaine. Nous porterons une attention particulière à ce que le choix soit, si possible, judicieux pour les équipes admises à concourir, que ce soit fait dans un esprit de coconstruction, et que les partenaires soient impliqués dans le cadre d'instances comme l'atelier urbain réunissant la Ville, l'APUR, les mairies d'arrondissements, la SNCF, Île-de-France Mobilités, et la RATP. La Ville de Paris assurera le rôle de coordinateur du groupement de commandes, avec pour mission principale de passer, puis de piloter l'accord-cadre.

Mme PETIT

L'objectif est d'approuver cette délibération au niveau de notre conseil d'arrondissement ; nous allons déposer un vœu qui vise à l'amener au conseil de Paris, pour qu'elle soit renforcée sur un certain nombre de points, tout en indiquant que sur le principe du lancement de ce projet urbain, nous approuvons la méthode portée par la Maire de Paris et son adjoint en charge de l'urbanisme et des grands projets urbains, Jean-Louis Missika.

La méthode qui a été rapidement présentée début février aux trois maires (ceux du 6^e et 15^e arrondissements et moi-même) arrive à un bon moment, au moment où l'ensemble immobilier qui gère la Tour Montparnasse se lance dans un grand projet. Nous en avons exposé la maquette dans chaque mairie concernée. Le 14^e arrondissement a accueilli en premier la maquette du projet retenu pour la restructuration totale de la Tour Montparnasse. L'idée est d'afficher l'objectif de rattrapage d'un quartier vu comme l'arrivée d'une autoroute urbaine sous Pompidou ; à cette époque, le 14^e arrondissement s'était fortement mobilisé, rue de l'Ouest, rue Vercingétorix, pour empêcher le pire, c'est-à-dire l'arrivée d'une autoroute au pied de la gare Montparnasse. Je ne vous renvoie pas sur les sujets qui concernent la place de la voiture et des autoroutes urbaines, mais nous aurons eu cela en plus à gérer si les habitants du 14^e arrondissement ne s'étaient alors pas mobilisés. Tout n'avait cependant pu être empêché, ce qui avait abouti à un urbanisme sur dalle, très compliqué, avec un espace public très dur pour les piétons, les usagers, et les habitants du quartier.

Ce projet d'envergure va dépasser le périmètre des 6^e, 14^e et 15^e arrondissements ; c'est un appel des urbanistes et des architectes à l'échelle internationale. Il s'agit de coller au mieux à la restructuration de la Tour et du bâtiment situé sur la place du 18 juin 1940, que l'on voit en tête de proue de la rue de Rennes.

Deux loupés avaient été conclus précédemment : en effet, la rue du Commandant Mouchotte est intégrée à moitié dans le PUP qui nous lie à Unibail. Or, elle aurait pu être incluse dans son entier, pour un partage de la dépense. Par ailleurs, il n'a pas été demandé à la SNCF de participer en termes financier et d'investissement pour l'espace public sur le trottoir de la rue du Commandant Mouchotte. Lors de la réunion organisée en février, le périmètre opérationnel a été présenté, là où les urbanistes et les architectes allaient réfléchir à des solutions devant se traduire concrètement dans une réalisation, à partir du moment où nous aurons approuvé sélectionné une équipe pour un projet. La rue du Commandant Mouchotte figure désormais dans le périmètre opérationnel dans son intégralité, ce qui apporte une garantie pour une harmonisation de l'espace public à l'échelle de ce quartier important, et, en dehors de la qualité du projet retenu, une garantie budgétaire pour la restauration de ces espaces publics. Le fait que la rue du Commandant Mouchotte fasse partie du périmètre opérationnel dans son ensemble constitue l'un des amendements que nous proposerons en délibération au Conseil de Paris.

À cette réunion, j'ai porté la demande -parce que les impacts sur les quartiers ne sont pas les mêmes en fonction des arrondissements- que soit intégrée dans le périmètre d'étude la rue Jean Zay ; en effet, elle est impactée de plusieurs manières différentes par ce qui se passera place de Catalogne, rue du Commandant Mouchotte ou avenue du Maine. On ne décide pas d'un projet pour les six prochaines années ; on décide d'un projet qui commencera dans cinq à dix ans, et qui nous amènera à nous projeter dans la ville que nous souhaitons pour plusieurs dizaines d'années.

La délibération se contente de présenter les modalités de la concertation et de la participation des habitants avec un minimum réglementaire ; ce qui doit être respecté le sera, c'est-à-dire une réunion publique de lancement et de présentation et au moins un atelier de participation avec les habitants et les acteurs. Chacun connaît les gros acteurs : Unibail, la copropriété qui gère l'ensemble immobilier de la Tour Montparnasse, la gare SNCF, mais il existe aussi d'autres acteurs : des conseils de quartier, des habitants, des commerçants, des acteurs de culture, des équipements publics. Nous nous sommes dit que ces ateliers n'étaient pas suffisants pour que l'on puisse prendre le temps de partager l'avenir de ce futur quartier. Cela fait partie des amendements que nous proposons au vote du Conseil de Paris : nous avons décidé de ne pas nous contenter simplement d'un affichage dans le quartier, mais de diffuser une information dans les boîtes aux lettres des trois arrondissements concernés. Ce projet est important, aussi tout le monde doit savoir ce qui va se passer et la manière dont le projet va être travaillé. Nous ne sommes pas pressés par le temps ; s'il faut faire trois ateliers, nous le ferons. Cela fait l'objet de notre proposition d'amendement à l'article 2 de la délibération.

Par ailleurs, la délibération comporte un aspect « espace public », c'est-à-dire de voirie et d'intermodalité sur les transports. Marianne a évoqué la rocade des gares, la place du vélo, le stationnement, la logistique urbaine, avec de réels potentiels dans ces sous-sols qui ne sont pas assez utilisés aujourd'hui. Nous avons quand même voulu à ce stade mettre quelques garde-fous ; c'est quelque chose que nous portons avec conviction. En effet, l'activité économique est évoquée dans les objectifs d'un futur quartier (mixte dans les usages et dans les activités) ; nous l'entendons, car c'est important dans des lieux comme celui-ci, proche d'une gare, avec ce que Montparnasse peut représenter en termes de centralité. L'activité économique doit bien évidemment avoir une place renforcée. Sur l'aspect logement, nous avons souhaité ajouter du logement social ou public, pour qu'il y ait tout l'éventail du logement, et que ce soit indiqué dès le début dans cette délibération qui acte les principes de définition des objectifs du projet. En ce qui concerne les équipements, nous nous sommes dit aussi qu'il serait bien que le Conseil de Paris intègre les équipements d'intérêt général, qui comprennent aussi bien des équipements de service public de proximité que des équipements de type synaptique, à vocation culturelle par exemple, comme nous pouvons l'évoquer dans le quartier Saint Vincent de Paul.

Je le dis à ce stade, et je l'ai dit tel quel à Jean-Louis Missika (je sais que les maires du 15^e et du 6^e ont peut-être réagi différemment sur ce projet) : la densité commerciale va augmenter considérablement avec le projet Unibail. Je suis ravie d'accueillir le premier hypermarché Leclerc sur le quartier Gaîté et je n'ai rien contre Unibail, mais ce n'est pas vraiment mon principe de vie. Je suis ravie pour tous ceux qui n'auront plus à se déplacer très loin pour se rendre chez IKEA, si le premier

IKEA intra-muros s'installe dans le quartier. La gare Montparnasse telle qu'elle a été définie est aussi un projet de densité commerciale extrêmement important. Je m'opposerai à ce que toute la partie comprise entre le parvis de la gare et la rue de Rennes ne devienne entièrement commerciale. Je pense que l'on peut aujourd'hui concevoir la ville à d'autres fins ; l'ensemble des activités doivent s'y retrouver. Nous ne sommes pas à Disneyland.

Je vous invite à découvrir cette délibération dans laquelle sont inscrits des principes qui nous semblent très importants ; nous devons porter tout le quartier vers une nouvelle aventure et une nouvelle destination, avec l'accroche sur Edgar Quinet : non seulement en termes de passages de piétons et de vélos mais aussi en termes de destination culturelle, dans un Paris auquel nous sommes attachés, qui doit franchir une nouvelle étape avec ce projet. Il y a la rue de la Gaîté avec les théâtres, il y a tout un faisceau qui doit tirer parti de la définition de ce projet.

Nous avons donc présenté un vœu au nom de mon groupe. Je vous propose d'y travailler à cette étape de manière concertée, c'est-à-dire, comme Jean-Louis MISSIKA le souhaite, de réunir l'ensemble des trois maires et l'ensemble des élus du conseil de Paris, pour que nous puissions réfléchir à faire de Montparnasse quelque chose qui fait envie. Beaucoup de choses seront à faire dans le domaine culturel, artistique, ou du champ de la nouvelle économie, au moment où seront donnés les premiers coups de pelleuse, d'ici dix ans.

Nous souhaitons rapidement présenter ce projet avec Jean-Louis Missika, à l'échelle des trois arrondissements. Je m'attacherai à ce que les habitants du 14^e arrondissement prennent toute leur part dans ces discussions, dans la définition de ces grands intérêts généraux pour ce quartier.

Voilà ce que j'avais à dire sur cette petite délibération, qui porte un grand et beau sujet. Cela n'arrive pas tous les jours, quand on est élu, de travailler sur de telles destinations de quartier.

La majorité du conseil d'arrondissement appelle à voter pour la délibération et pour le vœu que nous avons déposé. Cette délibération sera présentée au conseil de Paris avec les amendements proposés.

Je passe la parole Eric Azière, Pascal Cherki, Florentin Letissier et Marie-Claire Carrère-Gée.

M. AZIERE

C'est en effet un projet très important pour le 14^e arrondissement et tous ses habitants, et en particulier pour le quartier Montparnasse. J'ai écouté avec intérêt et amusement votre longue intervention, après celle de votre adjointe ; je sens bien que pour vous de nombreux sujets vous impliquent en tant que maire du 14^e, dans la transformation urbaine la plus importante que l'arrondissement ait vécu depuis très longtemps. En même temps, il y a une difficulté de votre part à assumer complètement toutes les dimensions du projet et il est amusant d'entendre à quel point tout ceci est à la fois une expression admise et passive du projet en tant que maire du 14^e.

Je vais voter cette délibération car il s'agit d'un acte de transformation qui me paraît extrêmement important pour le futur de l'arrondissement et pour ceux qui y habitent, et qui après une période longue et difficile de travaux, valorisera l'arrondissement dans tous ses usages, en particulier les usages commerciaux.

Je trouve que l'option retenue de lancer un grand concours d'urbanisme pour ce projet de restructuration est une bonne option ; je regrette que vous n'ayez pas fait la même chose pour d'autres aménagements, notamment pour Saint-Vincent-de-Paul. Nous aurions peut-être obtenu quelque chose qui dépasse le cadre du projet que vous nous faites subir actuellement. Nous y reviendrons, car il y a une réunion cette semaine, je crois.

L'avantage d'un concours d'urbanisme est qu'il permet d'impliquer de grands cabinets d'urbanisme et d'architecture, de dimension parisienne, nationale et internationale ; il permet surtout, dans ce dialogue compétitif, de rémunérer l'engagement de ces cabinets. C'est un gage de qualité sur les propositions qui sont faites, à condition qu'elles soient intégrées dans une forme de concertation urbaine au meilleur niveau ; sinon elles porteront, comme ce fut le cas pour la concertation de Saint-Vincent-De-Paul, sur la couleur des volets. Mais je fais confiance à Jean-Louis Missika sur ce plan.

Je souhaite apporter deux points de vigilance. Vous l'avez dit, le projet concerne une augmentation considérable du nombre de mètres carrés commerciaux sur le quartier Montparnasse, à commencer par la gare, le centre Gaîté et le centre commercial de la tour. Cela va approcher les 90 000 m² commerciaux. On ne peut concevoir un projet de cette ampleur sans imaginer son impact sur le tissu commercial du 14^e arrondissement, mais aussi du 6^e arrondissement (je pense aux commerçants de la rue de Rennes qui comprend de nombreuses grandes enseignes) et du 15^e arrondissement.

Ce que je trouve le plus en déficit dans la délibération -et je ne vous ai pas beaucoup entendue sur le sujet- est qu'elle ne prévoit pas de programmation d'espaces logistiques suffisants et adaptés aux dimensions commerciales de ce projet. Dans sa rédaction, le projet mentionne la valorisation des sous-sols mais pas la création d'espaces de logistique urbaine. Nous savons que c'est très important ; nous avons déjà eu l'exemple du centre Gaîté, avec les riverains de la rue Vercingétorix. Nous savons que ces espaces sont nécessaires au développement du e-commerce ; or, ils font déjà défaut dans les autres programmes du secteur. Dans le cadre de la restructuration du centre commercial Gaîté-Vandamme, un espace de logistique urbaine de 350 m² seulement a été prévu. Il sera partagé avec les livraisons de l'ensemble immobilier, ce qui me paraît extrêmement peu ; 350 m² pour 40 000 m² de commerces. Il y en a 15 000 aujourd'hui, il y en aura donc 25 000 de plus, avec des enseignes qui livrent à domicile (IKEA et Leclerc). Je pense que la surface logistique est largement sous-estimée et insuffisante. C'est d'autant plus regrettable que le site Gaîté-Vandamme offrait la possibilité d'une logistique urbaine beaucoup plus ambitieuse, avec six niveaux de parkings en sous-sol à restructurer. Il y a là une piste à creuser.

Le groupe UDI-Modem déposera un amendement au conseil de Paris ; nous estimons, en ce qui concerne l'îlot Gaîté-Vandamme que l'on ne peut concevoir un espace logistique de moins de 1 000 m², c'est-à-dire au moins trois fois plus grand.

Le deuxième point de vigilance, que vous n'avez pas du tout évoqué, et qui est, pour moi, un cheval de bataille, est très important pour l'ensemble des passagers qui transitent par ce « nœud modal » ; avec l'ouverture de la ligne Atlantique à grande vitesse, ce sont chaque jour 100 000 voyageurs de plus à la gare SNCF. Vous prenez comme moi la ligne 13 plusieurs fois par jour ; vous avez pu constater la saturation actuelle des quais et des espaces de circulation dans le métro à Montparnasse. Cela atteint un paroxysme extraordinaire entre 8h00 et 9h30 du matin ; certains quais de la ligne 13 sont complètement bloqués, avec trois flux de circulation. Par ailleurs, l'éclatement des arrêts et l'absence de correspondances entre les bus et les métros ne facilite pas la circulation entre les deux modes de transport. Enfin, l'inexistence de parkings deux-roues sécurisés a provoqué des incidents.

La délibération centre le détail de l'intermodalité sur l'amélioration des espaces piétons, ce qui est très important, mais n'insiste pas suffisamment sur les lignes de métro ; je vous demanderai, Madame la Maire, de vous impliquer personnellement auprès de la RATP, et je serai à vos côtés pour le faire. On ne peut pas rester dans l'état actuel des choses. Nos lignes sont complètement saturées : la ligne 6, la ligne 12, la ligne 13 et la ligne 4. C'est une réalité. Je n'attends plus rien d'Île-de-France Mobilités sur ce plan, parce qu'ils sont sourds à mes demandes. Je pense qu'il manque une implication des élus de Paris. Nous payons suffisamment cher pour avoir des transports en commun qui nous offrent des conditions de transport dignes de ce nom. Aujourd'hui les conditions de transport offertes sur ce site sont indécentes et indigentes.

Le troisième point que je voulais évoquer concerne les reports de circulation qu'entraîneront la modification du quartier, en particulier la fermeture du tunnel de l'avenue du Maine ; je crois avoir entendu plusieurs fois que sa fermeture serait définitive et qu'il connaîtrait le même sort que les autres tunnels dans Paris, ce qui ne va pas faciliter la circulation vers une sortie Sud de Paris. Cependant, ce qui m'importe avant tout sont les reports de circulation qui vont impacter le boulevard Montparnasse, la rue Froidevaux, la rue du Commandant Mouchotte, la place de Catalogne (dont on nous dit que le terrain n'est pas suffisamment structuré et solide du point de vue sismique pour supporter des augmentations massives de circulation), l'avenue du Maine et l'avenue du Général Leclerc.

Je ne vais pas plus loin, car tout ceci est criant de vérité et de problèmes qui vont se poser immanquablement et irrémédiablement. Ceci nous rappelle que les riverains et les associations (je pense à l'avenue du Général Leclerc) ont raison de nous alerter sur ce plan. Il existe des problèmes ponctuels comme la requalification de l'avenue du Général Leclerc, qu'il faut insérer dans une vision plus globale des flux dans le 14^e arrondissement. Ce que je dis est valable pour d'autres sujets majeurs en ce qui concerne la circulation à Paris.

Je conclurai sur les deux vœux : je ne voterai pas votre vœu, Madame la Maire. Renforcer l'urbanité d'un site qui passe de 40 000 à 90 000 m² me paraît un souci tout à fait convenable, mais les termes dans lesquels vous l'évoquez sont trop vagues. Vous nous avez habitués à mieux, en particulier en ce qui concerne Saint-Vincent-de Paul, mais sans doute faut-il un coup de main de vos collègues communistes pour le faire. C'est une évocation tellement vague qu'elle ressemble à une façon de se déculpabiliser devant l'avalanche de mètres carrés commerciaux. Je trouve qu'il y a là une forme d'incantation qui ressemble plus à un moulin à prières qu'à un véritable amendement, susceptible d'apporter une correction en profondeur du projet. Quant au vœu du conseil de quartier Montparnasse-Raspail, il me paraît poser une véritable question ; il est tout à fait important et souhaitable que nous le votions.

Mme PETIT

Je vais proposer à quelqu'un du conseil de quartier Montparnasse de présenter le vœu, afin que tout le monde sache de quoi nous parlons. Monsieur Fargues ?

V14 2018 08 Vœu du conseil de quartier Montparnasse - Raspail relatif à un aménagement de l'abord de la Gare Montparnasse à l'angle de l'avenue du Maine et de la rue du Commandant René Mouchotte

M. FARGUES

Bonsoir à tous. Ce vœu a été adopté lors de la réunion plénière du 30 janvier 2018 du conseil de quartier Montparnasse-Raspail.

La gare Montparnasse dispose d'un accès situé à l'angle de l'avenue du Maine et de la rue du Commandant René Mouchotte. Cet accès est très utilisé pour la dépose ou la prise en charge de voyageurs par les taxis, VTC et véhicules particuliers. Il en résulte une accumulation quasi permanente de véhicules stationnés en deux, voire trois files, tandis que passent les bus. En outre, la présence de grilles de protection des piétons oblige ces passagers à les enjamber avec leurs bagages, rendant encore plus confus les mouvements de véhicules et de personnes, multipliant les risques d'incidents et d'accidents.

Sur proposition du conseil de Quartier Montparnasse-Raspail, le conseil d'arrondissement émet le vœu que cet accès de la Gare Montparnasse fasse l'objet d'un réaménagement adapté à l'usage qu'en font les taxis et VTC :

- dans l'immédiat pour mettre fin à l'inconfort des riverains et aux risques d'accident pour les voyageurs ;
- dans le futur, dans le cadre des travaux en cours de rénovation de la gare.

Mme PETIT

Je passe la parole à Pascal Cherki puis à Florentin Letissier.

M. CHERKI

Je vous trouve inutilement sarcastique, Monsieur Azière, d'autant plus que vous avez dit des choses relevant du bon sens et qui ne sont pas contradictoires avec les propos de notre Maire. Il s'agit d'un dossier extrêmement complexe, qui ne tient pas à la volonté de la Ville mais à l'héritage, comme l'a très bien rappelé Madame la Maire. C'est un exemple d'urbanisme raté, dont les finalités n'ont pas abouti.

Comme l'a dit Carine Petit, la radiale devait partir du cœur de Montparnasse, mais cela n'a pas été le cas, paradoxalement. S'il y avait eu une radiale (ce qui n'était pas souhaitable) cela aurait au moins ressemblé un peu à La Défense. Mais heureusement, les habitants se sont mobilisés et ont fait échec à cela.

Deuxième élément : il y avait eu à l'époque un projet, celui de transférer le Sentier dans cet espace. C'est pour cela qu'avait été créé le CIT (Centre International du Textile). Mais le Sentier n'a pas déménagé et le bâtiment, dont les fonctions étaient complexes, est resté.

La tour devait être l'un des premiers objets d'un nouveau quartier parisien mais une seule a été construite. Puis il y a cet urbanisme de dalle, au-dessus de la gare Montparnasse, autour de laquelle ont été bâties quelques grandes institutions. Nous avons donc, du point de vue urbanistique, une collection d'objets qui sont posés, sans cohérence fonctionnelle entre eux. C'est une première difficulté. La deuxième est que ce quartier a une dynamique qui échappe aux trois arrondissements. Carine Petit a eu raison de rappeler que c'est une dynamique forte parisienne, voire métropolitaine ; avec plusieurs dizaines de milliers de salariés du tertiaire, c'est l'un des plus gros pôles d'activité tertiaire à Paris intra-muros, dans la tour et dans les grands bâtiments adjacents.

Nous avons la deuxième gare de France, qui va augmenter en trafic. C'est aussi une gare de banlieue. De la rue de Rennes jusqu'à Montparnasse, nous avons le troisième pôle commercial de Paris, après les grands boulevards et les Halles. Tout cela dans une fonctionnalité qui s'est agrégée au fil du temps, sans avoir été pensée dans un projet d'urbanisme cohérent, avec des acteurs qui n'ont pas de stratégie conjointe. Dans ce projet, la difficulté est que la Ville est limitée, non pas dans sa volonté mais dans ses outils ; elle n'est pas propriétaire du foncier et les acteurs n'acceptent pas de travailler ensemble. Unibail s'est exprimé le premier ; si l'on augmente la commercialité du centre Gaîté et de la Tour Montparnasse, va se poser un problème de cannibalisation, comme l'a dit notre Maire. Le trop plein va poser un problème de commercialité. D'ailleurs, à Beaugrenelle, la mariée n'est pas aussi belle que ce qui était attendu par les promoteurs immobiliers de ce projet. Il faudrait en parler à Monsieur Grivaux, qui était l'un des acteurs de ce projet. Unibail est donc parti tout seul dans son coin ; le centre commercial essaie de le rattraper. En effet, les copropriétaires essaient de maintenir la commercialité de leur lieu. De son côté, la CIT n'arrive pas forcément à travailler avec tous les copropriétaires. Il y a une copropriété primaire et secondaire ; les intérêts de la MGEN ou de la CNP ne sont pas ceux des gérants de boutique. Et puis, il y a la gare : Madame la Maire a eu raison de rappeler que la SNCF ne peut pas se désintéresser des conséquences de l'évolution de son entité. Je ne parle pas du projet gouvernemental contestable et contesté, je parle du fait qu'elle veut augmenter le trafic de plus de 50 %, qu'elle réaménage ses quais pour pouvoir revoir ce trafic, qu'elle augmente la commercialité pour pouvoir autofinancer cela. Il y a donc un problème de cannibalisation commerciale. De plus, qu'en sera-t-il de l'augmentation des passagers et de leur raccordement aux transports en commun ? Le problème n'est pas simple car la gare Montparnasse est la seule gare majeure non desservie par une station de RER. Est-il possible de raccorder la gare Montparnasse à une ligne de RER ? L'un des enjeux de transport de rocade sur lequel la Ville réfléchit est de gérer la question des flux dans des lignes de métro saturées. Nous faisons tous ce constat mais les réponses ne sont pas évidentes.

M. AZIERE

Je n'ai pas beaucoup entendu ce constat.

M. CHERKI

Mais si, ce constat est posé. Cependant, les réponses ne sont pas évidentes. La ligne 13 est saturée, la ligne 4 est en voie de l'être, les lignes 12 et 6 le seront aussi. Une des options possibles serait de se servir de la gare Montparnasse Pasteur, d'y ouvrir une sortie de trafic et d'y basculer une partie des passagers. Sinon se posera un problème rue du Commandant Mouchotte, qui est saturée mais qui ne représente que 15 % du trafic.

Je pense que la méthode qu'emploie la Ville est la bonne : mettre tout le monde autour de la table et essayer d'avancer dans un projet qui soit cohérent dans ses fonctionnalités. Quel est le seul outil dont la Ville dispose à l'heure actuelle ? Faire un concours d'urbanisme, sans le mythifier. La question n'est pas de savoir si nous voulons de grands urbanistes. Certains grands cabinets d'urbanisme ou d'architecture font parfois des choses qui ne valent rien. La question est : que veut-on comme objectif ? Et à partir de là, se donner les moyens de le faire. La Ville avance sur ce qu'elle maîtrise à peu près, c'est-à-dire l'espace public, avec des aménagements et des corrections ; de ce point de vue, la mairie du 14^e joue son rôle en demandant à réintégrer dans le périmètre des choses qui manquent, notamment les implications sur la rue Jean Zay, la rue Vercingétorix et la rue du Commandant Mouchotte. C'est tout à fait légitime compte tenu de ce qu'est le pôle Montparnasse. Se posent également des questions de logistique, et le fait de mettre tous les acteurs autour de la table. Ils doivent arrêter de croire qu'ils pourront s'en sortir individuellement. Chaque acteur doit dépasser ses propres intérêts de court terme, et accepter de se fondre dans un projet plus global, en raison de l'origine de ce projet et de ce dont nous héritons.

S'il faut prendre un peu de temps pour cela, prenons-le, car nous ne referons pas deux fois cette intervention massive et concertée sur ce projet. Prenons un peu de temps pour amener tout le monde sur un projet fonctionnel du point de vue urbain, cohérent, et mêlant tous les usages qui sont ceux d'un important pôle économique, d'un pôle commercial, d'un pôle qui a une fonction quasi métropolitaine. Le 14^e arrondissement est peut-être davantage concerné que le 15^e, car la dalle représente une coupure urbaine. Si nous pouvons arriver à cela, c'est une bonne méthode, et je suis tout à fait d'accord avec les vœux qui ont été présentés par notre Maire.

M. LETISSIER

Je vais faire une intervention assez brève. Ce site comporte un enchevêtrement d'acteurs assez importants, dont certains sont de très grande taille, et ont un poids économique très important. En tant qu'écologistes, nous pensons que le rôle de la Ville de Paris dans cet enchevêtrement d'acteurs est de remettre l'accent sur l'implication locale. La délibération qui nous est présentée aujourd'hui comporte des points sur la modalité de la concertation : deux réunions publiques au minimum, un atelier participatif. Vous l'avez rappelé, Madame la Maire, cela reste des seuils minimums qui seront forcément dépassés ; dans la volonté politique donnée dans ce texte, nous n'avons pas l'impression que la Ville de Paris souhaite une très forte implication des acteurs, y compris des acteurs locaux du 14^e arrondissement. Tel est le sens des amendements proposés. C'est aussi le sens de ce qu'il faudra faire au conseil de Paris quand cette délibération sera examinée. Si l'on regarde la manière dont cette délibération est arrivée en conseil d'arrondissement, nous avons eu très peu de temps pour nous en saisir, la travailler et faire des propositions. Cela montre bien que le fonctionnement de la Ville de Paris pose problème : le pouvoir politique reste très centralisé et les arrondissements doivent toujours se battre pour être associés, pour avoir les informations et avoir notre mot à dire. Vous le faites, Madame la Maire, notamment sur Saint-Vincent-De-Paul, mais c'est un combat permanent, pour que nous soyons impliqués et pour que les habitants soient associés.

Quand on voit que dans l'instance « atelier Montparnasse », qui est censée être le cœur de la concertation, il n'est pas fait mention des habitantes et des habitants ni du conseil de quartier Montparnasse-Raspail, cela pose problème. Cette délibération devra être retravaillée dans l'optique du conseil de Paris ; en effet, les acteurs locaux ont une vision pertinente de ce quartier qu'ils connaissent et où ils vivent au quotidien.

En ce qui concerne les espaces commerciaux, certains acteurs sont très puissants, mais il y a également un tissu commercial local. Par exemple la boutique Rejoué, qui était située dans le centre commercial Gaîté, a énormément de mal à retrouver d'autres locaux. En tant qu'adjoint d'arrondissement, j'ai écrit à SNCF et à Unibaïl pour qu'ils fassent une place à cet acteur. Je n'ai pas eu de réponse. Il faut que nous ayons un appui de Jean-Louis Missika et des adjoints à la Maire de Paris pour soutenir certains acteurs d'arrondissement, qui doivent trouver leur place dans ce projet.

Le dernier point concerne les questions de biodiversité ; l'objectif est d'améliorer l'accès au jardin Atlantique. Je voudrais attirer l'attention sur le fait que ce jardin est une véritable réserve de biodiversité : arbres, oiseaux... C'est bien de faire des quartiers d'affaires, des tours, des commerces, mais il faut également prendre en compte la nature en ville et il ne faudrait pas que ce grand projet métropolitain dénature la biodiversité qui pour nous est essentielle.

Mme CARRERE-GEE

Je voulais vous faire part de notre perplexité, qui, je crois, est assez partagée, quels que soient les groupes politiques. Personne ne conteste ce projet ; nous le demandons tous avec force depuis très longtemps. Comme Pascal Cherki l'a dit de façon très juste, ce quartier comporte beaucoup d'éléments urbanistiques sans cohérence. L'ambition du projet aurait dû être de donner une cohérence qui soit celle des dimensions de la vie d'une ville. Or, on se retrouve avec une cohérence qui se réduit à une cohérence commerciale. En d'autres termes, nous nous étions pris à rêver de Times Square, et nous risquons de nous retrouver dans un *mall* à Dubaï.

Le projet de délibération ne dit rien sur une dimension autre que commerciale. Cela a été souligné avec justesse par Eric Azière : toutes les conséquences de cette logique commerciale (je pense à l'impact sur les commerces avoisinants du 14^e arrondissement, à la dimension logistique, à la circulation) ne sont pas prises en compte, ne font pas l'objet d'objectifs clairs et ne semblent pas faire l'objet d'une étude d'impact.

Comme vous l'avez exprimé en des termes assez feutrés, Madame la Maire, la Ville de Paris ne semble pas jusqu'ici avoir tenu compte de vos préoccupations, dont certaines nous paraissent légitimes. Nous sommes stupéfaits -autant que vous devez être déçue-, que vous deviez faire un vœu (d'ailleurs assez timide) pour inclure la rue du commandant Mouchotte dans le périmètre opérationnel, ce qui paraît tomber sous le sens, comme vous l'avez souligné avec raison.

Je ne sais pas si tout le monde a lu le projet de délibération. Il ne comporte que des objectifs très vagues : « renforcer l'urbanité du site » ?

Je partage ce qui a été dit sur les modalités de concertation : il est inouï que l'on fasse voter une délibération en conseil de Paris où il est dit qu'il faut au moins deux réunions de concertation, sans citer les habitants, les commerçants, ni les conseils de quartier. Je trouve cela désolant, pour un projet dont la nécessité est avérée.

Je vous propose, Madame la Maire, d'aller jusqu'au bout de votre logique, pour essayer de faire comprendre à la mairie de Paris que nous avons envie d'être entendus, à la fois sur la dimension du projet, qui doit aller au-delà d'une dimension commerciale, sur les modalités et sur la concertation.

Nous nous abstiendrons. Nous savons que cela ne va pas remettre en cause le projet et que nous ne lui faisons pas courir de risques en nous abstenant. Je ne vote pas cela, je ne vote pas cinq objectifs pour faire un grand *mall*, sans autres précisions.

M. LESAIN

Je voudrais faire une remarque sur la délibération, puis évoquer le vœu que vous présentez. La délibération concerne le lancement du projet urbain ; nous sommes dans le vague, à ce stade, comme l'ont dit tous les interlocuteurs. Comme Eric Azière, nous allons faire crédit d'objectifs que nous ne pouvons que partager : nous allons voter cette délibération de lancement, en espérant que tout cela va prendre une forme un peu plus cadrée.

Une remarque sur le contenu (Eric en a parlé mais cela vaut la peine d'en redire un mot) : cette délibération intègre la condamnation annoncée du tunnel de l'avenue du Maine. Ce tunnel a bien des défauts mais il a l'avantage de permettre une circulation relativement sereine sur ce tronçon. Nous mettons en garde de prendre toute décision de fermeture sans que des moyens de contournement corrects ne soient identifiés. Les rues du Départ et de l'Arrivée ne peuvent pas être le seul itinéraire de contournement ; elles ne sont pas calibrées pour cela, et les riverains en sont tous conscients. Avant d'envisager toute fermeture, il faut des études de circulation ; il les faut maintenant avant que le chantier Gaîté ne vienne compliquer la donne. J'ajoute que ces études d'impact devront être faites sérieusement, de façon professionnelle et non avec amateurisme, comme la mairie a pu le faire ailleurs dans Paris ; cela mettrait une fois de plus la Ville dans un risque juridique majeur.

Un mot sur le fait que vous présentiez un vœu intégrant des amendements ; nous reprenons notre débat de début de séance. Quand il faut faire des vœux, vous faites des amendements, et quand il faut faire des amendements, vous faites des vœux ! Pourquoi un vœu ? C'est le principe même des amendements que d'intégrer un certain nombre de modifications portées par le conseil d'arrondissement, ce qui ne vous empêche pas de porter ensuite des vœux au conseil de Paris. Si vous voulez transformer cette délibération, il faut porter des amendements au texte, et non un vœu, qui en lui-même n'a absolument aucun impact.

Je voulais vous féliciter ; Florentin Letissier a dit que nous avons eu très peu de temps pour nous saisir de cette délibération. C'est vrai, d'autant plus que vous avez présenté un vœu dimanche il y a huit jours, alors que les documents nous ont été transmis le mardi.

Quelques remarques sur le contenu de votre vœu : nous sommes d'accord sur le fait d'indiquer « logements sociaux », notamment sur les portions du 6^e et du 15^e, car la partie du 14^e est déjà au-delà de la norme SRU. En ce qui concerne la concertation, je crois qu'il faut aller au-delà de ce que vous proposez d'ajouter. On ne peut pas imaginer qu'une telle opération ne donne lieu qu'à deux réunions publiques et à un atelier participatif. Il faut augmenter ce nombre, et puisque vous vous permettez de modifier les données de concertation par votre vœu, prenez les choses en main et

annoncez que nous allons faire plus de deux réunions publiques, que nous mettons un point de rendez-vous central en cours de process, avec une étape intermédiaire. Je vous propose aussi d'indiquer que les mairies des trois arrondissements concernés devront faire des parutions obligatoires sur leur site internet et dans leurs journaux municipaux.

Je reviens à votre troisième élément, sur le fait d'intégrer l'ensemble de la rue Mouchotte au périmètre ; cela nous semble également de bon sens. Cependant, le périmètre n'inclue pas non plus à ce stade la place de Catalogne ; elle se trouve dans le périmètre de réflexion, et nous aimerions que cette réflexion aboutisse aussi à une transformation de cette place, soit avec la remise en état de la fontaine, soit avec son réaménagement, de façon moins minérale que ce qu'elle est aujourd'hui. Cela ne veut pas forcément dire de tout refaire, mais cela signifie d'obtenir une avancée à cette occasion.

Sur ces différents points que je viens de proposer, je vais faire scrupuleusement ce que vous n'avez pas fait lors de la dernière séance, et vous proposer un contre-projet de vœu (c'est ce que prévoit notre règlement intérieur), qui amende votre projet de vœu, et qui vous propose d'aller plus loin.

Mme CHEVALIER

En effet, nous n'avons pas eu beaucoup de temps pour travailler sur cette délibération. Malgré tout, à sa lecture, nous nous intéressons à quelque chose que vous portez dans votre vœu : insister sur la faisabilité de logements sociaux et s'interroger sur la proportion. Nous pouvons aussi nous interroger sur la nature des équipements de proximité.

Quant à la dynamisation des commerces, et tenant compte des surfaces prévues dans la gare, on peut craindre de voir émerger un gigantesque pôle commercial et l'on peut s'interroger sur la composition des commerces et sur une volonté de réserver des espaces et des structures associatives (qui n'ont d'ailleurs pas le même budget locatif), des services de proximité, des bureaux de postes, des crèches familiales, des espaces pour les jeunes.

Concernant la fermeture éventuelle du tunnel routier Maine, nous sommes favorables à la limitation de la place de la voiture à Paris, à condition qu'une vraie réflexion ait lieu en amont, qu'il y ait une véritable alternative à la voiture, à la place de stationnement, et une vraie prise en compte de la mobilité en Île-de-France. C'est un sujet qui peut avoir des répercussions importantes

En ce qui concerne la concertation avec les habitants, elle est ici au minimum. Il est évident que les associations, les commerçants doivent y être associés. Nous notons également (et vous le faites remarquer dans votre vœu) que le seul périmètre urbain dans le projet opérationnel fera l'objet de concertation. On se demande bien pourquoi. Pour permettre de saisir les enjeux du périmètre de réflexion, des éléments d'information pourraient être présentés en périmètre élargi, mais c'est du conditionnel, et je pense que le vœu que vous présentez a sa pertinence.

Nous avons soulevé en 2016 le problème de la fermeture de l'hôtel Accor de la rue du Commandant Mouchotte. Il est fermé depuis août 2017 pour trois ans. Les salariés nous avaient alors interpellés et nous avons déposé un vœu en novembre 2017, demandant à la Maire de Paris d'être attentive à la situation des 650 salariés impactés par cette fermeture. J'ai parlé hier à un représentant du personnel CGT ; un plan social d'entreprise a été signé en janvier 2017. Les salariés ont été dispatchés au gré des possibilités, et souvent loin de leur domicile. Actuellement, 100 dossiers sont déposés pour une action prud'homale. Certains salariés ont été mis en retraite anticipée.

N'oublions pas que cette rénovation ne doit pas se faire au détriment des salariés qui travaillaient sur le site.

M. MOURIN

Juste une réaction sur un point : j'ai souvent l'occasion de me battre avec les bailleurs sociaux pour que l'on obtienne sur un patrimoine public des loyers accessibles pour les commerçants. Je pense que c'est d'abord sur ce patrimoine commercial qu'il faut agir, avant d'exiger des acteurs économiques privés, qui construisent à leurs frais et qui ont la nécessité de rentabiliser leur investissement, des tarifs inférieurs pour implanter des locaux associatifs, alors que nos propres bailleurs sociaux pratiquent des loyers extrêmement élevés. Il y a là une contradiction qui m'agace, sur la confusion qui est faite entre le patrimoine public et le patrimoine privé.

Si l'on peut mettre des services publics dans cette opération commerciale, parce que la mairie de Paris et les partenaires publics investissent dans ce patrimoine, tant mieux. Mais que vous estimiez qu'Unibail puisse faire ce que vous ne faites pas avec les bailleurs sociaux, cela me gêne ; il y a une incohérence que je ne comprends pas dans la vision que vous avez du patrimoine public.

Mme PETIT

Nous aurions pu ajouter que les fameuses lois votées par une majorité qui n'était pas de gauche, ont permis une explosion des surfaces moyennes. Or, aucun gouvernement ne semble prêt à y revenir, je ne sais pas pourquoi, mais en tous cas, les enseignes commerciales ont de beaux jours devant elles si nous ne sommes pas vigilants sur la qualité et sur la dynamique commerciale dans toutes ses dimensions.

J'ai bien l'intention d'être la moins passive des trois maires d'arrondissement. La méthode Missika est d'aller vite ; nous avons eu une réunion fin janvier, et nous avons une délibération le 5 mars. C'est comme ça. Je pense que mes collègues maires des 6^e et 15^e arrondissements ont eu les délibérations en même temps que nous, avant l'introduction au niveau des ordres du jour des conseils d'arrondissement et du conseil de Paris. Je regarderai avec attention s'ils font des propositions d'amendement sur cette délibération et si nous pouvons nous retrouver sur certains points. Nous avons échangé sur le sujet en dehors de la réunion, et nous nous rejoignons sur quelques points.

Je vais peut-être lire les propositions d'amendement de M. Lesain ; je comprends que vous n'ayez plus trop de relais au conseil de Paris au niveau de votre groupe mais je propose que vous portiez au moins l'un de ces amendements au niveau de votre groupe : celui qui concerne l'intégration de la place de Catalogne au périmètre opérationnel. C'est en effet quelque chose qu'il faut entendre. Le périmètre opérationnel a été collé au plus près des espaces publics qui sont au pied des acteurs privés : la gare, rue du Commandant Mouchotte ; la tour, rue du Départ ; etc.

C'est pour cela que nous avons élargi le périmètre de réflexion à la place de Catalogne et à la rue Jean Zay, pour que tout le monde avance ensemble. Je ne compte ni sur Unibail ni sur la SNCF ni sur l'ensemble immobilier pour payer une partie de la rue Jean Zay ou de la place de Catalogne.

Je vous propose donc de contractualiser cet objectif sur le fond du projet et sur un partage des dépenses liées au réaménagement de l'espace public.

La délibération reste générale, certes, mais il s'agit du lancement d'un projet urbain ; il est donc normal qu'elle reste large à ce stade. Néanmoins, c'est bien que nous puissions nous exprimer en fonction de nos sensibilités et de nos manières de concevoir la ville et l'avenir et de marquer dès cette étape ce qui nous paraît important. La délibération comporte déjà des points sur la place du vélo et sur les logistiques urbaines. Nous devons suivre cela de très près.

Je suis d'accord pour rajouter ce que propose M. Lesain, c'est-à-dire au moins trois réunions publiques. C'est ce que nous comptons porter.

M. Lesain propose également d'ajouter en plus des amendements que nous proposons : « *Que les sites internet et journaux municipaux des trois mairies d'arrondissement les annoncent en amont et en rendent également compte a posteriori.* » Je ne peux pas m'engager sur les publications des maires du 6^e et du 15^e arrondissement.

M. LESAIN

Vous ne pouvez pas non plus vous engager sur le site internet de la Ville de Paris. Pourtant vous le faites.

Mme PETIT

Je leur demande de payer un boitage sur les trois arrondissements. Je pense que les maires d'arrondissement seront d'accord.

Je suis d'accord sur le principe mais je ne peux pas m'engager pour les autres maires. C'est ce que nous faisons pour tous les projets, y compris pour les trottoirs de la rue de la Sablière. Nous le ferons d'autant plus sur Montparnasse, le plus en amont possible. Mais là, cela implique davantage la

responsabilité de la Ville, qui organise cette concertation. Nous allons l'organiser, prévoir la mobilisation, et relayer autant que possible, mais c'est à la Ville de prendre en charge cette publicité sur la concertation.

Sur le vœu du conseil de quartier, j'indique que nous ne votons pas des vœux à nous-mêmes ; le problème des stationnements anarchiques des taxis et VTC aux abords de l'avenue du Maine et de la rue du Commandant Mouchotte est déjà compris dans le périmètre de réflexion sur l'accès à la gare, sur les aménagements à ses abords et sur le projet Unibail Gaîté.

Je vous propose de passer au vote sur le projet de délibération, puis sur le projet de vœu qui a pour objet d'amender la délibération pour le vote au conseil de Paris, et enfin sur le projet de vœu du conseil de quartier.

DÉLIBÉRATION N° 22

2018 DU 102 Maine-Montparnasse (6^e, 14^e, 15^e) - Lancement du projet urbain

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 26 dont 5 pouvoirs

Abstentions : 2 (Mme CARRERE-GEE / M. AZIERE)

V14 2018 10 Vœu déposé par Carine Petit et les élus du groupe socialistes, radicaux et apparentés relatif à la délibération 2018 DU 102 - Maine Montparnasse

Mme PETIT

Le projet de vœu que je dépose avec mon groupe comporte trois propositions d'amendement à trois articles.

M. LESAIN

Je souhaite faire un appel à règlement : vous devez soumettre le contre-projet de vœu avant le vœu. Le règlement indique : « *Après examen des amendements au contre-projet, le conseil d'arrondissement se prononce par un vote sur le texte du vœu qui lui est soumis.* »

Mme PETIT

Sur le projet que vous déposez ? Très bien. J'appelle à voter contre. M. Lesain a déposé un contre-projet qui comprend des amendements à notre projet de vœu, que je lis. L'article 1 n'est pas modifié par le contre-projet de M. Lesain. Concernant l'article 2, il propose de remplacer « *au moins deux réunions publiques* » par « *au moins trois réunions publiques* » et d'ajouter à « *par une invitation distribuée dans les boîtes aux lettres des trois arrondissements concernés* », « *De plus, les sites internet et journaux municipaux des trois mairies d'arrondissement les annonceront en amont et en rendront également compte a posteriori.* » Ce sur quoi je dis que je ne m'engage pas à la place des deux autres maires d'arrondissement. Je souligne l'importance que la Ville de Paris prenne cela en charge correctement. Sur le plan annexé, M. Lesain propose d'ajouter à « *intégration de l'ensemble*

de la rue du Commandant Mouchotte au périmètre opérationnel », « et de la place Catalogne ». J'ai expliqué pourquoi je n'étais pas d'accord sur ce point.

Mme CARRERE-GEE

Nous avons déjà voté la délibération. Nous votons là des amendements à la délibération.

Mme PETIT

Ce sont des vœux. Je ne voterai pas le contre-projet déposé par M. Lesain. Je propose de le soumettre au vote.

Ce contre-projet est rejeté.

Je soumetts au vote le vœu que j'ai déposé.

M. LESAIN

Je trouve dommage que vous vous contraigniez à refuser un certain nombre de propositions. Estimant que vous nous avez expliqué que ces amendements seraient apportés dans la délibération lors du conseil de Paris, nous allons nous abstenir sur votre vœu qui ne va pas assez loin dans la logique de concertation.

Mme PETIT

Très bien, mais portez-le au niveau de votre groupe politique.

DÉLIBÉRATION N° 40

V14 2018 10 Vœu déposé par Carine Petit et les élus du groupe socialistes, radicaux et apparentés relatif à la délibération 2018 DU 102 - Maine Montparnasse

Article unique : après discussion, le vœu est adopté.

Votants : 28 dont 6 pouvoirs

Pour : 26(LR/Mme M-C CARRERE-GEE/M. P. VIRY) dont 6 pouvoirs

Abstentions : 2 (Mme CARRERE-GEE/M VIRY)

Mme PETIT

Nous passons au vote sur le vœu du conseil de quartier.

M. FARGUES

Une partie du vœu demande de répondre à ce qui se passe dans l'immédiat : « Mettre fin à l'inconfort des riverains et aux risques d'accident pour les voyageurs ». Cela ne devrait pas attendre les N années du projet. C'est sur cette partie que je me permets d'attirer l'attention du conseil d'arrondissement.

Mme PETIT

Nous y reviendrons dans une prochaine réunion de conseil de quartier, pour expliquer ce qui est déjà fait, et pour un contrôle sur la circulation et le stationnement irrégulier.

DÉLIBÉRATION N° 38

V14 2018 08 Vœu du conseil de quartier Montparnasse - Raspail relatif à un aménagement de l'abord de la Gare Montparnasse à l'angle de l'avenue du Maine et de la rue du Commandant René Mouchotte

Article unique : après discussion, le vœu est rejeté.

Votants : 28 dont 6 pouvoirs

Pour : 7(LR/Mme M-C CARRERE-GEE/M. P. VIRY / M. AZIERE) dont 2 pouvoirs

Contre : 21 (PS/EELV/ PCF-FG) dont 4 pouvoirs

- Projet de délibération 2018 DAE 84
Subvention (70 000 euros) et convention avec l'association Paris Biotech Santé (14^e)

Rapporteuse : Mme Marianne AUFFRET

Mme AUFFRET

Il s'agit d'une subvention de fonctionnement de 70 000 euros.

L'association Paris Biotech Santé est un incubateur et une pépinière en santé humaine, fondée par l'Université Paris Descartes, l'INSERM, l'École Centrale de Paris et l'ESSEC. Cette pépinière est située sur l'emprise de l'hôpital Cochin sur 3 500 m² ; elle est la première pépinière dédiée au développement des entreprises en santé humaine.

Depuis sa création, Paris Biotech Santé a accueilli 140 projets (dont 50 % directement issus de la recherche publique) représentant à ce jour près de 1 400 emplois sur notre arrondissement.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 23

2018 DAE 84 Subvention (70 000 euros) et convention avec l'association Paris Biotech Santé (14^e)

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 dont 5 pouvoirs

- Projet de délibération 2018 DEVE 54
Ici, demain, ensemble pour le climat : Nouveau Plan Climat Air Énergie de Paris, vers une ville neutre en carbone et 100 % énergies renouvelables en 2050

Rapporteur : M. Florentin LETISSIER

M. LETISSIER

Je vais être assez synthétique. Nous avons déjà discuté de ce plan en novembre 2017, et nous avons voté à l'unanimité pour une ville neutre en carbone et 100 % énergies renouvelables en 2050, dans l'esprit de la conférence de Paris sur le climat.

Cette délibération vise à confirmer définitivement l'adoption de ce plan climat. Entre temps une consultation publique a été menée ; elle a permis de recueillir les avis des citoyens parisiens et de la métropole, de la région et de l'État. Plus de 900 participations ont été recueillies, dont la grande majorité souligne que les actions du nouveau plan climat répondent de manière très satisfaisante à l'urgence climatique. Les participants à cette consultation ont identifié trois thématiques prioritaires : l'alimentation durable, la sobriété énergétique et l'adaptation du territoire.

Les actions mises en avant ont été : recycler et valoriser 100 % des déchets, disposer de transports publics propres en 2025, atteindre 90 % d'alimentation durable, rénover les équipements publics, faire de Paris une capitale 100 % cyclable ou encore atteindre 40 % de surfaces perméables et végétales. Plus de 300 propositions libres ont été reçues, dont un avis du Conseil Parisien de la Jeunesse joint en annexe. Parmi les nouvelles propositions, il est proposé de retenir les actions suivantes :

- Un contrôle renforcé de la limitation de l'éclairage nocturne des bâtiments tertiaires ;
- Un plaidoyer pour étendre les possibilités de correspondance du ticket t+ entre tram, bus, métro et RER pour encourager le report modal des déplacements occasionnels vers les transports en commun ;
- L'ajout d'une référence aux meilleurs standards de performance pour la rénovation thermique et la construction de bâtiments via une labellisation.
- L'étude de la mise en place d'une plateforme de dons alimentaires des particuliers aux personnes les plus fragiles.

Par ailleurs, la Métropole du Grand Paris s'est déclarée très satisfaite de l'ambition de ce plan Climat et souhaite s'inscrire dans cette dynamique pour le climat, avec un plan métropolitain.

Je ne vais pas revenir sur tous les objectifs chiffrés qui ont été donnés et sur toutes les politiques publiques prévues ; je pense que nous pouvons approuver ce beau plan climat.

M. LIEBAULT

Nous souscrivons aux objectifs de ce plan en faveur du climat, qui a été bien résumé par notre collègue Florentin Letissier, mais nous sommes dubitatifs sur le type de moyens alloués pour y parvenir. Le débat a déjà été mené lorsque le plan a été voté il y a quelques mois, aussi ne répéterai-je pas les arguments développés par notre groupe ; j'insisterai cependant sur le lancement d'un fonds d'investissement territorial dédié à la transition écologique, le fameux fonds vert. L'enveloppe financière doit être investie dans des entreprises dites vertueuses en matière de lutte contre le changement climatique à travers la prise de participation en fonds propres. C'est là que nous cessons de suivre la majorité ; la transition écologique doit être financée pour assurer aux générations de demain un environnement sain et un avenir serein, mais pouvons-nous réellement faire confiance aux investisseurs privés et au monde de la finance pour prendre les bonnes décisions, faire confiance au capitalisme vert pour résoudre le problème colossal posé par ce même capitalisme, à savoir l'exploitation sans retenue de l'environnement ? Certes sont exclus de ce fond les acteurs qui participent à des secteurs producteurs de gaz à effet de serre, pour rester dans une logique vertueuse environnementale, mais la société de consommation, de production, et les logiques financières qui ont permis le développement de nos sociétés sont bâties sur des impératifs de rentabilité de court terme, et ce dont nous avons besoin pour réaliser la transition énergétique est une réelle planification écologique, impulsée, soutenue et conduite par la puissance publique. La puissance publique est la seule à même de garantir l'intérêt général et avoir une vision de long terme.

Ce projet de fond vert risque même de permettre à certaines grandes entreprises de se racheter à peu de frais une bonne communication repeinte en vert. Le fonds verra alors comme fées autour de son berceau les groupes de luxe comme LVMH avec Bernard Arnault, la finance douteuse comme JP Morgan, la Société générale ou BNP Paribas, et des groupes en lien avec l'industrie du carbone comme Total ou Engie.

Malgré ces réserves sur les moyens financiers, les élus du groupe communiste voteront pour cette délibération car les objectifs vont malgré tout dans le bon sens.

Mme BLAUDEL

Je me sens un peu concernée, vous le comprendrez. Portant ce projet de plan climat à l'échelle parisienne, je voudrais rapidement répondre à Nicolas Liebault : ce plan climat, comme son nom l'indique, est un exercice de planification, puisqu'il met en œuvre un plan d'action de 500 mesures pour la Ville de Paris, à partir de 2018 et jusqu'à 2030, afin de répondre à l'urgence écologique, se demander comment faire pour réduire concrètement l'empreinte écologique de la Ville de Paris, et faire notre part du travail pour être actifs dans la lutte contre le dérèglement climatique. Si vous vous penchez dessus, il y a tout : la rénovation thermique, les déplacements, l'alimentation durable, etc.

En effet, cela demande une part de politique publique importante. C'est pour cela que la Ville de Paris reprend la main sur un certain nombre de sujets. La puissance publique, notamment locale, doit reprendre la main sur la question des politiques énergétiques, ce qui va nous poser question, entre modèle hyper centralisé et modèle décentralisé de l'énergie. Mais nous sommes aussi dans un moment de nécessité de mobilisation générale pour le climat. Aujourd'hui, le constat est que nous n'avons de prise avec nos décisions publiques en conseil d'arrondissement que sur 20 % des émissions de gaz à effet de serre issues de notre territoire parisien. Nous avons besoin de mobiliser chacun d'entre nous pour les 80 % restant : les associations, les individuels, les petits commerçants, les artisans, mais aussi les grandes entreprises. Ce plan va chercher toutes les énergies et tous les acteurs qui peuvent agir pour lutter contre le dérèglement climatique, avec un volet spécifique sur le financement. Le plan climat est financé, mais ce sont les moyens qui posent question ; ce plan climat inaugure de nombreux nouveaux outils pour le financement de la lutte contre le dérèglement climatique, dont la constitution de ce fonds vert, qui vise à aller chercher des capitaux privés pour les investir dans des entreprises qui cherchent des solutions pour cette lutte. Il faut désormais entrer dans la phase opérationnelle. Ce n'est pas si simple, parce que l'on se rend compte que bien rénover et développer les énergies renouvelables demande aussi une énergie créatrice et de l'argent. Ce fonds a donc été créé et je voudrais vous rassurer en vous invitant à regarder la constitution du fonds telle que nous l'avons bordée avec un comité dans lequel la Ville a son mot à dire pour indiquer quels types d'entreprises seront subventionnées ; ces entreprises doivent avoir une action sur le territoire parisien, en phase concrète avec les objectifs du plan climat, avec toute une série de modalités pour éviter ce *greenwashing* que vous citez. Je vous invite également à jeter un œil sur le gestionnaire de fonds retenu, il s'agit du fonds Demeter, qui a une réputation irréprochable sur ce sujet.

Je pense qu'à terme toute la finance doit passer à cette logique de transition écologique et que l'on ne devrait plus avoir de poches vertes à côté d'autres sujets. Ces outils sont très importants en cette période de transition pour amorcer la pompe vers cet autre modèle auquel nous aspirons tous. Il faut mettre des outils concrets sur la table, et ce fond vert, qui est une première en France, est une très belle réalisation dont nous verrons les fruits assez rapidement.

Il faut évidemment voter ce plan climat formidable.

M. AZIERE

Je voulais intervenir pour donner la position de mon groupe : nous voterons pour ce plan. Nous avons déjà voté pour en conseil de Paris. Je voudrais en profiter pour féliciter Célia Blauel qui a pris une part active à ce projet et qui a donné une grande place à la concertation avec l'ensemble des acteurs qui seront amenés à atteindre les objectifs. Je sais le travail qu'elle a pris, l'investissement qui a été le sien, et je voudrais saluer ce travail de très bonne qualité.

Je voudrais faire une remarque principale sur un projet annoncé par la Maire de Paris au moment de ses vœux : celui d'organiser à Paris une votation citoyenne pour faire adopter par l'ensemble des Parisiens les principaux objectifs de ce plan. Je rappelle que la Métropole a adopté un plan climat elle aussi, que la France a adopté un plan climat, dans la foulée de la COP 21. Paris prônait à travers son plan climat l'exemplarité de la démarche. Nous avons avancé toutes les échéances : la fin du moteur diesel en 2024, la fin du moteur essence et de tout moteur thermique. Or, ces échéances seront différentes pour la Métropole. Si l'on veut enfermer dans une votation strictement parisienne l'exemplarité du plan de Paris, on se trompe. On peut essayer d'en faire un modèle et d'exporter ce modèle, mais il paraît absurde de s'arrêter aux frontières du périphérique. Soit l'on considère que Paris est au cœur de la Métropole et que toute décision en matière de circulation aura un impact majeur sur l'ensemble des habitants de l'agglomération parisienne, et à partir de là on intéresse tous les habitants à cette votation citoyenne, soit on fait comme on a fait pour les voies sur berge et on

donne le sentiment à nos concitoyens qui habitent en banlieue de les mépriser, en organisant un vote dans une espèce de morgue parisienne qui ne tient pas compte des problématiques urbaines qui sont dans la continuité bâtie de l'agglomération parisienne. Je trouve qu'il y a là un aspect extrêmement dommageable.

En termes de réalisme sur les objectifs fixés de lutte contre la pollution, de limitation (et d'élimination à terme) des moteurs thermiques -objectifs que j'encourage et que je rejoins- j'ai sursauté quand j'ai entendu les chiffres d'immatriculation publiés par l'industrie automobile pour 2017. Je constate que sur 1,7 million de voitures vendues en 2017, 47,5 % sont des voitures diesel ; 47 % sont des voitures essence, et 4 % sont des voitures électriques (dont 1,18 % de 100 % électrique). Il me semble que les objectifs fixés à travers le plan climat devraient être frappés de réalisme et de lucidité sur l'évolution du parc automobile à Paris et en Île-de-France. Nous n'éradiquerons pas les moteurs diesel ni les voitures essence d'un claquement de doigt, ce n'est pas vrai. Il faut s'arc-bouter sur des objectifs idéaux mais il faut aussi s'installer les deux pieds dans le réalisme, avec l'ensemble des habitants de Paris et de la Métropole. Nous ne pouvons pas atteindre des objectifs sans la participation de ceux auxquels nous nous adressons. Un effort de réalisme est à faire, qui devrait s'entendre dans la votation citoyenne et dans la communication de la mairie de Paris sur le plan climat.

Mme PETIT

On ne peut pas demander à la Maire de Paris de faire une votation citoyenne à l'échelle de la Métropole. Cette démarche a été amorcée en faisant adopter le plan climat par le conseil de la Métropole.

M. AZIERE

Raison de plus.

Mme PETIT

La Maire de Paris n'est pas présidente de la Métropole et le président de la Métropole n'est pas le Maire de Paris.

Honnêtement cela avance et les chemins convergent sur ces grandes questions. Par ailleurs, la Métropole a également amorcé son travail pour élaborer son propre plan climat.

M. AZIERE

Elle l'a adopté.

Mme PETIT

Pour le partager et le rendre public.

Je vous propose de passer au vote.

DÉLIBÉRATION N° 24

2018 DEVE 54 Ici, demain, ensemble pour le climat : Nouveau Plan Climat Air Énergie de Paris, vers une ville neutre en carbone et 100 % énergies renouvelables en 2050

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 dont 5 pouvoirs

M. LETISSIER

Il s'agit d'approuver le zonage d'assainissement de Paris, lié au plan PARISPLUIE.

L'année 2016 et ce début d'année 2018 ont été marqués par des épisodes de crues exceptionnelles.

En 2016, nous étions confrontés à une crue soudaine de fin de printemps avec une montée des eaux extrêmement rapide. En juillet 2017, nous avons aussi subi un épisode orageux d'une violence qui n'avait pas été connue depuis plusieurs dizaines d'années. La crue hivernale de janvier résulte quant à elle de pluies intenses qui ont débuté dès le mois de décembre.

De nombreux exemples d'épisodes pluvieux inhabituels et localisés se répandent actuellement au travers du globe, manifestant les effets d'ores et déjà réels du dérèglement climatique. L'adaptation de nos villes à ces évolutions est donc indispensable.

Dense, minérale, rendue imperméable au fil des époques, Paris doit renouer avec la capacité initiale des sols à absorber l'eau. Ainsi la gestion des eaux pluviales doit se renouveler. Le regard porté sur l'eau de pluie doit changer, pour y voir moins une contrainte qu'une ressource écologique et urbaine. Il s'agit d'un changement d'approche. C'est toute l'ambition du plan PARISPLUIE et du zonage pluvial.

Au 19^e siècle, la priorité était de gérer le ruissellement des eaux de pluie, leur collecte et leur évacuation le plus loin possible. La réponse apportée a consisté à créer un réseau d'assainissement qui collecte les eaux usées domestiques et les eaux de pluie dans un seul et même réseau, appelé réseau unitaire, pour les restituer au milieu naturel (la Seine) après les avoir assainies. Mais la capacité du réseau ne permet pas toujours de faire face aux épisodes pluvieux : alors une partie des eaux usées du réseau est directement déversée dans la Seine sans avoir fait l'objet de traitement. Dans les années 2000, la réglementation et la modernisation du réseau a permis de réduire de 85 % les rejets par temps de pluie en stockant et en traitant les eaux pluviales au sein des infrastructures d'assainissement. Mais la Seine reçoit encore chaque année, en raison des épisodes pluvieux et des débordements, 3 millions de m³ d'eaux usées venant directement des égouts. Si nous ne faisons rien d'ici 20 ans, en raison de l'urbanisation croissante, les rejets passeront à 4,5 millions de m³ et le réseau débordera dans de nombreux lieux supplémentaires lors des fortes pluies.

Pour faire face à ce défi la mise en œuvre du zonage pluvial et du plan PARISPLUIE vise un objectif simple mais ambitieux : infiltrer ou réutiliser l'eau au plus près de l'endroit où elle tombe et la rendre ainsi 100 % utile. En réduisant les volumes d'eau évacués par les égouts, en privilégiant le cycle naturel de l'eau par un retour à la terre, c'est une nouvelle façon de vivre l'eau dans la Ville qui se dessine.

Le traitement de l'eau de pluie à la source se fait au travers de techniques qui constituent autant de solutions alternatives au rejet dans le réseau d'assainissement et qui peuvent être utilisées dans un tissu urbain dense comme celui de Paris : surfaces perméables végétales, dispositifs d'évapotranspiration (toitures végétalisées...), développement de trames d'eau et de zones humides, l'objectif étant de favoriser très largement les solutions végétalisées.

Habituellement considérée comme une contrainte, valorisée à la source, l'eau de pluie devient à la fois une solution et une opportunité pour développer la biodiversité dans la Ville et redessiner un paysage urbain compatible avec les objectifs de développement durable.

Nous allons voter aujourd'hui le nouveau zonage d'assainissement qui comprendra dorénavant un volet pluvial, avec une carte découpant Paris en six zones, permettant de mieux gérer les eaux de pluie.

Ce zonage a été élaboré à l'issue d'une large consultation qui a duré plus de quatre ans. Il a fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre du Code de l'Environnement. C'est donc un

changement d'approche de la gestion des eaux de pluie qui est appliqué par cette délibération. Cela fera l'objet d'une communication auprès des habitantes et des habitants.

Je vous propose d'approuver ce zonage d'assainissement et ce plan PARISPLUIE.

Mme CARRERE-GEE

Nous voterons pour ce projet de délibération qui a fait l'objet d'une concertation approfondie et d'un avis favorable de la part de la commission d'enquête. Il redéfinit la politique en la matière dans un sens tout à fait souhaitable.

M. AZIERE

Nous voterons pour ce plan. Remarquez toutefois qu'il est extrêmement complexe dans son application. Il me paraît très important que vis-à-vis des professionnels cela ne devienne pas un empilement de contraintes supplémentaires mais véritablement une communication pédagogique explicite. Par ailleurs, je regrette que ce principe de perméabilité du sol n'ait pas été respecté dans quelques travaux urbains ; je pense à la rue Daguerre où l'imperméabilisation absolue a été pratiquée. C'est bien d'adopter de tels plans ; c'est mieux que les réalisations urbaines dans l'arrondissement ressemblent aux intentions que l'on souhaite appliquer.

Mme BLAUDEL

Ce plan est un outil opérationnel dans la ville durable, afin de sortir de cette aberration de l'héritage d'Hausmann : une ville très minérale où l'eau de pluie va directement à l'égout, avec toutes les conséquences que l'on connaît. Il est notamment aberrant de voir des égouts saturés en temps de grande pluie, qui se déversent dans la Seine, générant des pollutions.

Cet outil peut en effet paraître complexe même si les professionnels de l'aménagement voient très bien à quoi il correspond. Pour faire écho à ce que vous dites, nous organiserons d'ici le printemps une grande soirée au Pavillon de l'Arsenal afin de sensibiliser tous les professionnels de l'aménagement, les syndicats, les copropriétés, partager avec eux les tenants et les aboutissants de ce plan, les expériences positives réalisées par d'autres villes et à Paris, pour donner envie et que tout le monde se mette en route sur ce sujet. Il n'y a, de toutes les façons, plus le choix : c'est désormais opposable et cela constitue un document obligatoire. Il s'agit également de vaincre une forme de réticence culturelle, qui a aussi pu exister dans l'administration parisienne. Ce sont des dimensions que l'on retrouve dans l'aménagement des places ou de voiries. Cela n'a l'air de rien mais il s'agit d'une petite révolution de l'aménagement à Paris. C'est essentiel, non seulement pour la bonne gestion de l'eau mais aussi pour prendre en compte le fait que dans les années qui viennent nous aurons de plus en plus chaud l'été à Paris. Il y a donc un intérêt à désimperméabiliser Paris, à avoir plus de surfaces en pleine terre, à remettre de la biodiversité et de la nature, pour rafraîchir les espaces.

Je vous remercie pour votre soutien à cette délibération.

Mme PETIT

Je vous propose de passer au vote.

DÉLIBÉRATION N° 25

2018 DPE 6 Approbation du zonage pluvial

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 6 pouvoirs

Pour : 28 dont 6 pouvoirs

Mme PETIT

Un jour, nous ferons la liste de ce que nous avons déjà fait dans le 14^e arrondissement dans ce domaine.

Je passe la parole à Armand Renard pour l'adoption du Plan Biodiversité de Paris 2018-2024 et je propose que nous présentions également les vœux déposés par le groupe Europe Écologie.

**- Projet de délibération 2018 DEVE 33
Adoption du Plan Biodiversité de Paris 2018-2024**

Rapporteur : M. Armand RENARD

M. RENARD

Je voudrais prendre un peu de recul sur la biodiversité parce que c'est un sujet parfois méconnu. La biodiversité n'est pas seulement une liste d'espèces ou de gènes mais bien un tissu vivant en interaction, dont la trame, le fonctionnement et la structure importent tout autant que la simple composition. C'est un facteur d'équilibre indispensable à la vie des humains. Nous dépendons totalement de la nature, que ce soit pour respirer, boire, manger mais aussi pour les matériaux que nous utilisons pour nous loger ou nous vêtir, etc. Il est aujourd'hui démontré que nous subissons la sixième grande crise d'extinction des espèces et qu'elle est imputable à l'espèce humaine. Cette période est nommée l'Anthropocène. La principale particularité de la crise d'extinction d'espèces actuelle est que le taux d'extinction est 100 à 1 000 fois plus élevé que le taux d'extinction moyen qu'a connu la Terre jusqu'ici, à la fois en nombre d'animaux et en étendue. Une des causes principales du déclin de la biodiversité est la pression exercée par l'être humain sur les milieux : surexploitation des ressources naturelles, pollution, dérèglement climatique, villes de plus en plus minérales, extension des zones périurbaines au détriment des espaces ruraux et naturels. Ces phénomènes conduisent notamment à la fragmentation et à la réduction des habitats naturels, avec pour conséquence un renforcement de l'isolement des populations animales et végétales dont les capacités d'adaptation ne peuvent suivre le rythme des évolutions environnementales. Lutter contre ce phénomène est d'autant plus difficile que la disparition d'éléments constitutifs de notre biodiversité passe le plus souvent inaperçue et que nous ne disposons pas aujourd'hui de modèle global prédictif de l'extinction des espèces.

Avec l'augmentation constante de la part de la population qui vit en ville, lutter contre ce phénomène en ville est d'autant plus important.

Un précédent plan biodiversité a été adopté par la Ville en 2011. Le nouveau plan climat a été coélaboré. De nombreuses réunions publiques ont été organisées : 17 sur le constat du précédent plan, et 17 ateliers participatifs, entre octobre et décembre 2016. De cette consultation ont été recueillies 200 propositions d'actions concrètes, la participation de plus de 750 Parisiennes et Parisiens et de 270 professionnels - associations, chercheurs, aménageurs, gestionnaires d'espaces, etc.

Le plan biodiversité est décliné en trois axes comportant trente actions :

1. La biodiversité dans une ville engagée - Paris, ville exemplaire

La première compétence identifiée est l'aménagement du territoire parisien, à travers la prise en compte de la biodiversité dans les textes réglementaires d'urbanisme comme dans les Plans et Chartes environnementales de la Ville ou à travers la volonté de poursuivre l'intégration de la biodiversité à toutes les étapes des projets d'aménagement, de construction et de rénovation de la Ville. Il s'agit également pour la Ville de permettre le financement d'actions en faveur de la biodiversité, à travers son intégration dans la politique d'achat de la Ville, le développement de financements innovants ou l'essor des métiers de la biodiversité. Enfin, parce que la Ville est au cœur de territoires plus vastes, elle se doit d'agir à l'échelle du Bassin parisien en coopérant avec les territoires limitrophes.

2. La biodiversité par et pour tous - Tous actrices et acteurs de la biodiversité

Le premier écueil dont souffre la biodiversité urbaine est la méconnaissance du public car elle passe souvent inaperçue. Face à ce constat, il faut non seulement mieux connaître la biodiversité parisienne mais aussi mieux la faire connaître Au-delà, il est important qu'une diversité d'acteurs soit

sensibilisée et formée à la biodiversité. Pour se faire, la Ville développera des événements de sensibilisation, proposera des actions de sensibilisation de la crèche aux universités et des formations à la biodiversité pour tous.

3. La biodiversité partout - Penser la ville comme un atout pour la biodiversité

Paris est une ville très dense où la nature a longtemps été cantonnée aux espaces verts. Il s'agit aujourd'hui non seulement d'ouvrir de nouveaux espaces verts aux Parisiennes et aux Parisiens, mais aussi de proposer un nouveau modèle urbain où la nature se déploie et s'invite partout où cela est possible, au cœur de l'espace public comme sur le bâti. Cette ambition répond à une double urgence : lutter contre le changement climatique et lutter contre l'érosion de la biodiversité. Il s'agit de construire la ville en tenant compte des enjeux de la protection et du développement de la biodiversité, à travers le renforcement du réseau de la nature sur le territoire parisien, les trames verte et bleue, mais aussi la trame noire (l'éclairage) et la trame brune (les sols), la construction d'immeubles à biodiversité positive, le développement de nouveaux espaces de biodiversité.

La biodiversité doit enfin être un atout pour vivre la ville. Elle est génératrice de convivialité, d'esthétisme et de biophilie, support d'activités sportives et récréatives, créatrice d'emplois verts, de richesses éco-touristiques et de denrées comestibles. Il s'agit de faire de la biodiversité une valeur ajoutée pour les Parisiennes et les Parisiens comme pour les touristes, notamment à travers le développement de l'agriculture urbaine.

L'Observatoire Parisien de la Biodiversité, mis en place au sein de la Direction des Espaces Verts sera chargé de la coordination de ce nouveau Plan. Un grand forum permettra de poursuivre la mobilisation des Parisiens autour des nouvelles propositions.

Un Comité parisien de la biodiversité rassemblera les associations, les chercheurs et enseignants spécialistes.

Un Comité stratégique sera mis en place sous la présidence de l'Adjointe à la Maire de Paris chargée des Espaces verts.

Un Comité de pilotage rassemblera toutes les directions de la Ville sous la présidence du Secrétariat Général.

Vous l'avez compris, la problématique essentielle de la biodiversité en ville est aujourd'hui cruciale. Ce deuxième plan ambitieux permettra à Paris de renforcer son action en sa faveur.

Je vous propose donc d'approuver ce nouveau plan biodiversité.

M. LIEBAULT

Le groupe des élus communistes souscrit aux objectifs de ce plan sur la biodiversité. Je voulais mettre l'accent une fois de plus sur une petite contradiction entre les objectifs et certains moyens alloués, et insister sur la situation de l'école Dubreuil, l'école des jardiniers paysagistes de la DEVE, située dans le 12^e arrondissement. La question nous concerne car ce sont ces jardiniers qui joueront un rôle essentiel dans la mise en œuvre du plan biodiversité.

Un rapport de l'inspection générale datant d'environ dix ans pointait déjà les difficultés de cette école, je cite : « *d'une part lié à l'inadaptabilité de ses locaux à la mise en œuvre d'une pédagogie moderne, d'autre part à la faiblesse des moyens humains et financiers dont elle dispose sur un plan administratif* ». Depuis, la situation ne s'est guère améliorée. La Ville de Paris entend aujourd'hui modifier le statut de cette école, administrée en régie directe par la DEVE, pour qu'elle devienne un établissement public en régie personnalisée, doté d'une personne morale et de l'autonomie financière. Les personnels de l'école craignent que ce changement de statut ne rende son offre de formation et ses moyens subordonnés à des financements privés, au détriment de la mission de service public et de l'accès égalitaire aux formations, dont la Ville doit être garante. Ils craignent notamment les conséquences sur les rythmes de travail des jardiniers et sur leurs 11 jours de congé liés à l'encadrement des élèves. Ils sont également inquiets du manque de moyens humains et matériels permettant de parvenir aux objectifs du plan, face à l'évolution de l'offre pédagogique, où les formations initiales semblent sacrifiées au profit des formations continues : des formations

initiales gratuites qui permettent à de nombreux élèves du secondaire de redonner un sens aux apprentissages et de réussir leur parcours scolaire.

Cela ouvre la voie à la privatisation. Ainsi, le rapport de l'Inspection générale posait la question : « *La question de la rentabilité de l'école peut être posée en ces termes : que coûterait le recours à un prestataire extérieur qui ne serait pas intimement partie prenante de cette culture ?* »

Nous voterons pour ce plan biodiversité, tout en restant vigilants sur les moyens humains et financiers, et surtout sur la formation des personnels qui sont censés mettre en œuvre cette politique municipale de lutte pour la biodiversité.

M. AZIERE

Nous voterons pour ce plan, dont les objectifs très ambitieux devraient permettre de développer une vraie politique en faveur de la biodiversité. C'est un plan très complet, très détaillé, qui s'accompagne d'objectifs très précis pour 2020-2024. J'en conseille la lecture à tous ceux qui veulent en savoir plus. Il nous apprend plein de choses : qu'il existe 1 300 espèces animales à Paris, quatre espèces de reptiles (je me méfierai à l'avenir) et 27 espèces de libellules.

J'ai cependant quelques inquiétudes en raison de quelques contradictions. Chaque objectif est proposé au travers d'actions ; l'enjeu de la propreté, en lien avec la végétalisation, est l'un des points qui m'inquiètent. La mission d'information sur la propreté a montré que certains aménagements ne prenaient pas assez en compte les contraintes de nettoyage, notamment lors de la végétalisation de l'espace public. Or, la Direction de la Propreté et de l'Environnement n'est pas associée à l'action numéro 20 sur la végétalisation. C'est dommage, et à mon avis, c'est quelque chose qui peut être corrigé.

À mon sens, le développement des permis de végétaliser (action numéro 14) devrait s'accompagner d'un contrôle beaucoup plus strict ; on remarque en effet que beaucoup de ces espaces ne sont pas entretenus. Il faudrait peut-être qu'ils s'inscrivent dans une action pérenne.

Enfin, la Ville veut incarner une démarche exemplaire, alors même que quelques décisions récentes prises par l'exécutif sont en contradiction avec les objectifs. Je ne reviens pas sur la minéralisation de la rue Daguerre, j'en ai parlé tout à l'heure, mais on peut parler de celle de la place de la République. Je pense aussi à l'aménagement du lac Daumesnil et à ce qui va être fait pour autoriser la baignade, ce qui nuira à la biodiversité de ce secteur. J'ai vu que beaucoup de personnes s'inquiètent de cette autorisation de baignade.

Je prends un dernier exemple : l'ouverture des parcs et jardins toute la nuit en été, alors même que la Ville reconnaît que la fréquentation, le bruit et l'éclairage nuisent aux espèces, notamment les plus fragiles.

Voilà quelques points sur lesquels il me paraît important de réfléchir, pour appliquer pleinement le plan sur la biodiversité dans notre arrondissement.

Mme CARRERE-GEE

Nous voterons ce plan, mais nous exprimons le regret qu'il ne fasse l'objet que de peu d'objectifs chiffrés. La précédente mouture comportait également peu d'objectifs chiffrés ; les rares qui étaient exprimés, qu'il s'agisse de la création de mares humides ou de parcs et jardins supplémentaires, n'ont pas été réalisés, loin s'en faut : 50 % pour les mares humides, 8,5 hectares sur 30 pour les parcs et jardins supplémentaires. Or, on le sait, Paris manque d'espaces verts, à la fois en absolu, et en relatif par rapport à d'autres capitales internationales. Je vous renvoie au classement effectué par le MIT : nous sommes très en retard. Ce plan comporte beaucoup de choses intéressantes, qui sont formulées de façon très consensuelle. Cependant, cela aurait été plus précis avec des objectifs chiffrés.

Mme PETIT

Voulez-vous présenter les vœux rattachés à la délibération, Florentin ?

M. LETISSIER

Je vais essayer de les synthétiser. En tant que groupe écologiste, nous avons voulu porter un éclairage et un approfondissement sur quelques sujets relatifs à ce plan biodiversité, et faire des propositions complémentaires.

V14 2018 11 Vœu du groupe écologiste relatif à la pollution lumineuse

M. LETISSIER

Le premier sujet est celui de la lutte contre la pollution lumineuse ; on sait en effet qu'il existe une véritable pollution lumineuse. Les lumières qui restent allumées la nuit entière ou même pendant la journée ont un impact énergétique très négatif puisque cela consomme énormément ; de plus, cela pose des problèmes pour la faune en ville car cela a tendance à désorienter les animaux.

Nous souhaitons donc faire des propositions à ce sujet, car il existe une véritable biodiversité dans tous nos arrondissements. Je partage les questionnements que vous avez soulevés sur le parc Montsouris. La Petite Ceinture, quant à elle, qui devient de plus en plus un espace de promenade, est avant tout un espace de biodiversité, et un conflit peut surgir, entre d'un côté la volonté d'ouvrir de nouveaux espaces de promenade, y compris la nuit, et ce que cela va impliquer en termes d'éclairage et d'impact sur la biodiversité.

Nous demandons donc que la Ville de Paris :

- Demande un meilleur contrôle des bâtiments non résidentiels, en particulier des commerces, qui n'éteignent pas leurs lumières, leurs vitrines et leurs enseignes lumineuses la nuit, conformément à la loi ;
- Optimise, voire éteigne les lumières allumées la nuit dans les endroits où cela ne s'avère pas nécessaire. En particulier au cœur de la nuit (0H30 -> 5H) ;
- Étudie la luminosité dans chaque espace vert afin de réduire voire d'arrêter l'éclairage artificiel là où c'est possible ; une expérimentation a été menée dans le 13^e arrondissement square René Le Gall, afin de tester de nouveaux éclairages respectueux de la faune et de la flore, comportant des détecteurs de mouvements et des luminosités variables. Ils permettent de préserver la biodiversité tout en ayant des espaces éclairés ;
- Autorise les illuminations de Noël uniquement pendant sept semaines selon le vœu de l'exécutif adopté au Conseil de Paris de septembre 2014 ;
- Publie sur son site les résultats de l'expérimentation menée square René Le Gall et en généralise les principes sur les autres espaces verts dans la mesure du possible ;
- Communique sur internet un état des lieux des travaux menés pour la lutte contre la pollution lumineuse dans tous les arrondissements, et indique le calendrier et les objectifs quantifiables à atteindre, arrondissement par arrondissement.

V14 2018 12 Vœu du groupe écologiste relatif au nécessaire renforcement des moyens humains pour accompagner les jardiniers citoyens

M. LETISSIER

On sait que la Ville de Paris travaille beaucoup à la sensibilisation des habitants en matière de végétalisation et a lancé des opérations comme les « Permis de végétaliser », ou encore « Des graines à tous les étages » plébiscitées par les habitants, et qui visent à inciter la population à végétaliser les espaces. Toutes ces appropriations de végétalisation nécessitent un accompagnement, qui est aujourd'hui en partie réalisé par les différents services de la Ville. Il nous semble qu'il manque la présence d'une personne dans chaque arrondissement, qui pourrait coordonner l'ensemble des services de la Ville qui travaillent sur ces questions de végétalisation, en lien avec les demandes des habitants.

Nous proposons donc qu'il y ait dans chaque arrondissement une personne référente pour accompagner tous les projets de végétalisation et faciliter les initiatives de la population.

V14 2018 13 Vœu du groupe écologiste relatif à la sensibilisation du grand public à l'importance de la biodiversité

M. LETISSIER

Ce vœu porte sur le volet de la sensibilisation à la biodiversité que les Parisiens connaissent très peu. Ils connaissent très peu les plantes, les animaux présents à Paris. Comme l'a expliqué Armand Renard, ce plan biodiversité comporte un volet sensibilisation.

Nous souhaitons aller plus loin, en proposant la publication d'un atlas de la biodiversité dans chaque arrondissement, la rédaction d'une brochure destinée au grand public afin de réduire l'impact des modes de consommation individuelle sur la perte de biodiversité, et qu'il puisse y avoir davantage de panneaux dans les espaces publics, au pied des arbres par exemple, afin d'identifier la variété de chaque plante et indiquer la présence d'espèces animales. Enfin, nous souhaitons qu'une exposition soit organisée sur les berges piétonnes, sur la thématique de la faune et de la flore de la Seine.

M. LIEBAULT

En ce qui concerne le vœu sur la pollution lumineuse, nous comprenons très bien l'enjeu de réduction de la pollution lumineuse, notamment dans les bâtiments non résidentiels, dans certains parcs et jardins, sans oublier les illuminations de Noël. Cependant, optimiser, voire éteindre les lumières la nuit dans des endroits où cela ne s'avérerait pas nécessaire, notamment entre 0h30 à 5h00 entraînerait un danger dans des rues peu fréquentées : problèmes de sécurité, difficultés à se repérer dans l'obscurité.

Nous voterons en faveur de ce vœu, avec les réserves que je viens d'exprimer.

Mme CARRERE-GEE

Je partage ce point de vue ; Paris est une ville, avec des habitants. Vous avez évoqué la Petite Ceinture ; l'éclairage est insuffisant à certains endroits. Il n'y a pas que de jolies petites bêtes, il y a aussi des rôdeurs.

Je partage l'objectif du premier vœu, mais il est formulé de manière beaucoup trop générale. Nous nous abstenons pour cette raison.

M. LESAIN

Sur le premier vœu, j'entends bien qu'il ne s'agit pas de couper la lumière dans certaines rues, en tous cas je l'espère. Nous voterons ce vœu, en estimant qu'il faut maintenir un espace de lumière dans les axes circulants, avec des lampadaires intelligents, et avec de l'optimisation de l'intensité lumineuse. Chacun sait que ce n'est pas forcément dans les endroits les moins éclairés que la délinquance est la plus importante. Il est possible de trouver des moyennes dimensions.

En ce qui concerne le second vœu, je pense que créer 20 postes destinés à porter une politique municipale qui possède déjà un certain nombre de personnes dans chaque mairie d'arrondissement (un chargé de mission en charge des questions de développement durable) me semble redondant. Je voudrais profiter de ce vœu pour faire une remarque sur quelque chose que j'ai constaté : il serait utile, pour les permis de végétaliser, d'axer un élément de la communication sur le fait qu'il ne faut pas privatiser l'espace public pour autant. On sent la tentation dans certains endroits de privatiser l'espace public ; je vous donnerai tout à l'heure, si cela vous intéresse la photo du jardin privé surveillé de la copropriété « Permis de végétalisation numéro xxx ». Il n'existe pas de jardin privé surveillé qui existe avec les permis de végétalisation ; c'est l'antithèse de ce principe.

Quant au dernier vœu, nous le voterons.

M. LETISSIER

En ce qui concerne les 20 postes, des millions ont été dépensés pour la candidature aux Jeux Olympiques. Je pense que l'on peut dégager 20 postes pour la biodiversité. J'aurais préféré que Paris n'organise pas les Jeux Olympiques, mais c'est une opinion très personnelle.

M. AZIERE

Puisque nous sommes dans les raccourcis faciles, je me félicite qu'en matière de biodiversité une espèce ne soit plus menacée à Paris : les rats.

Mme PETIT

Vous avez dû lire en début de semaine l'article dans le Parisien qui soulignait l'utilité des rats dans notre écosystème.

Je propose de soumettre au vote la délibération sur l'adoption du Plan Biodiversité de Paris 2018-2024, puis les vœux déposés par le groupe écologiste.

DÉLIBÉRATION N° 26

2018 DEVE 33 Adoption du Plan Biodiversité de Paris 2018-2024

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 6 pouvoirs

Pour : 28 dont 6 pouvoirs

DÉLIBÉRATION N° 41

V14 2018 11 Vœu du groupe écologiste relatif à la pollution lumineuse

Article unique : après discussion, le vœu est adopté à la majorité.

Votants : 28 dont 6 pouvoirs

Pour : 26 dont 6 pouvoirs

Abstentions : 2 (Mme CARRERE-GEE / M. AZIERE)

DÉLIBÉRATION N° 42

V14 2018 12 Vœu du groupe écologiste relatif au nécessaire renforcement des moyens humains pour accompagner les jardiniers citoyens

Article unique : après discussion, le vœu est adopté à la majorité.

Votants : 28 dont 6 pouvoirs

Pour : 21 dont 4 pouvoirs

Contre : 7 (LR/Mme M-C CARRERE-GEE/M. P. VIRY/ M. AZIERE) dont 2 pouvoirs

DÉLIBÉRATION N° 43

V14 2018 13 Vœu du groupe écologiste relatif à la sensibilisation du grand public à l'importance de la biodiversité

Article unique : après discussion, le vœu est adopté à l'unanimité.

Votants : 28 dont 6 pouvoirs

Pour : 28 dont 6 pouvoirs

- Projet de délibération 2018 DEVE 56
Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de larves de coccinelles et de chrysopes aux Parisiennes et Parisiens

Rapporteur : M. Armand RENARD

M. RENARD

Cette délibération concerne la mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de larves de coccinelles et de chrysopes aux Parisiennes et Parisiens.

Ce projet a déjà eu lieu l'année dernière, pour lutter contre les pucerons et autres ravageurs dans les jardins partagés. Ces larves avaient également été distribuées aux détenteurs de permis de végétaliser. Cette opération est reconduite cette année, à l'occasion de deux demi-journées de sensibilisation qui auront lieu à la Maison du Jardinage au printemps 2018. L'opération sera étendue aux Parisiens et Parisiennes intéressés ; 23 000 larves de coccinelle et 40 000 larves de chrysopes seront distribuées.

Je vous demande de bien vouloir approuver la mise en œuvre de cette opération.

DÉLIBÉRATION N° 27

2018 DEVE 56 Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de larves de coccinelles et de chrysopes aux Parisiennes et Parisiens

M. Armand RENARD rapporteur

DÉLIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 6 pouvoirs
Pour : 28 dont 6 pouvoirs

- Projet de délibération 2018 DEVE 57
Communication sur le projet « + de nature en ville » du budget participatif 2016, relatif à la création de vingt espaces de biodiversité et de dix zones humides

Rapporteur : M. Armand RENARD

M. RENARD

Ce projet qui a été voté au budget participatif 2016 se compose de plusieurs sous-projets, dont l'un, que je vais vous présenter, est l'aménagement d'espaces de biodiversité et de zones humides. Il vient renforcer les actions du plan biodiversité que je viens de présenter ; 20 espaces de biodiversité, espaces de nature sauvage et 10 zones humides, composées d'une mare.

Dans le 14^e arrondissement, une mare est à l'étude dans le square Serment de Koufra. Par ailleurs un abondement de financement est mis en place pour faire un square de la biodiversité sur la dalle Renoir Lichtenberger.

- Projet de délibération 2018 DAE 53

M. MOURIN

Vous connaissez bien les différents commerces situés sur l'espace public à proximité de la mairie : les stands de gaufres, les manèges, les crêpiers, ou la cabane de voyance de Denfert-Rochereau... Ces activités commerciales, situées essentiellement sur les espaces verts et les trottoirs contribuent à l'animation commerciale des quartiers tout en participant à la convivialité, au maintien du lien social et à l'attractivité économique de la capitale. Diverses par nature, ces activités traduisent également une diversité de modèles commerciaux, allant de l'activité de subsistance exercée par des personnes en situation précaire à un commerce lucratif exercé par des professionnels. Comme la Ville de Paris a parfois eu le goût du détail et une certaine affection pour la complexité, cette situation s'était traduite par une multiplicité de règlements, tant pour les conditions d'exercice de l'activité que la fixation des tarifs de mise à disposition de l'espace public.

Afin d'améliorer la gestion générale de ces commerces et de l'adapter aux réalités d'exploitation actuelle, une refonte des redevances et des règlements est nécessaire. Six règlements différents encadrent actuellement les activités commerciales sur la voie publique et dans les espaces verts, dont les plus anciens n'ont pas été revus depuis plusieurs décennies. Les tarifications en vigueur étaient spécifiques à chaque activité, avec un certain nombre d'exceptions, la philosophie générale étant de baser l'indemnité sur un taux de chiffre d'affaires.

En 2010, une réforme a posé les premiers jalons d'une gestion plus qualitative de ces commerces, notamment en attribuant après appel à propositions, tout emplacement créé ou vacant selon l'appréciation d'un projet, et non plus à l'ancienneté, ce qui a permis d'agir sur la qualité de l'offre et sur l'esthétique des structures. Cette réforme a également permis d'instaurer, pour les commerces sur la voie publique, un mode de calcul de redevance tenant compte de la commercialité des voies selon la classification par catégorie en vigueur. La présente réforme proposée aujourd'hui parachève ce travail.

D'abord, elle vise à réduire le nombre de règlements et à uniformiser les modalités d'occupation, les pratiques de gestion et les procédures d'attribution. Elle intègre par ailleurs les évolutions législatives récentes prévues par l'ordonnance gouvernementale du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques, imposant une procédure de mise en concurrence préalable pour toute nouvelle autorisation commerciale sur le domaine public.

Ainsi, ces emplacements feront l'objet d'une saine et régulière mise en concurrence au travers de procédures d'appels à propositions, qui associeront les mairies d'arrondissement dans le choix des commerces pour chaque emplacement.

Chaque appel à propositions contiendra les modalités de fixation de la redevance selon les principes suivants ;

- Pour les activités situées sur la voie publique, le montant des redevances sera établi en fonction de la zone de commercialité du site ;
- En ce qui concerne les redevances relatives aux activités exercées dans les espaces verts ainsi que pour les activités ludiques et enfantines, elles seront fixées en fonction de l'avantage tiré du site et tiendront compte de la nature de l'activité exercée, l'objectif de la réforme étant aussi de maintenir une concurrence équitable entre tous les commerçants, sans exclure ceux dont les chiffres d'affaires sont des plus modestes.

Le montant de la redevance sera désormais forfaitaire et non plus calculé, comme auparavant, à partir de la déclaration du chiffre d'affaires réalisé. Il sera indexé annuellement sur l'évolution de l'indice des loyers commerciaux (ILC). Ce montant forfaitaire sera fixé à l'issue d'une procédure d'appel à propositions pour l'affectation de chaque emplacement ; un minimum sera fixé et l'attribution sera faite au mieux-disant. Ce minimum sera toutefois ajusté pour les emplacements dont la commercialité est faible, voire très faible, et où la Ville souhaitera malgré tout maintenir les animations commerciales.

La durée des autorisations sera harmonisée, à trois ans maximum, sauf si le délai d'amortissement des investissements engagés par les candidats s'avérait plus long. Ce cas se présentera sans doute pour le parc Montsouris.

Il vous est ainsi proposé de refondre ces six réglementations en un règlement unique.

La refonte et la clarification de ces règlements verront leur application prochaine dans le lancement ce printemps d'un appel à propositions intégrant tous les nouveaux emplacements et ceux arrivant à échéance par typologie d'activités sur tout le territoire parisien. Ces publications mettront notamment l'accent sur la qualité de l'offre et l'esthétique des installations proposées. Je soumetts donc à votre approbation le principe de la réforme envisagée et le projet de règlement joint à la présente délibération.

M. AZIERE

Combien d'emplacements sont concernés dans le 14^e arrondissement ?

M. MOURIN

Tous les emplacements seront concernés ; à peu près une vingtaine.

M. AZIERE

Nous voterons pour cette délibération. Il a suffisamment été reproché à la Ville de Paris dans d'autres organisations d'occupation de l'espace public de faire des conventions à l'avenant. Il me paraît bon de mettre un peu d'ordre et de règle dans l'occupation du domaine public ; il s'agit d'appliquer simplement une ordonnance gouvernementale.

Puisque les mairies d'arrondissement sont associées à la procédure de désignation des candidats à l'occupation de ces emplacements, je trouverai normal, étant donné que beaucoup des habitants actuels n'ont peut-être pas la culture ou le savoir-faire juridique pour présenter leur candidature, que soit ouvert dans les mairies d'arrondissement un guichet pour les accompagner. Je déposerai d'ailleurs un vœu en ce sens au conseil de Paris.

M. LESAIN

Nous avons une interrogation sur les redevances qui vont être demandées, mais vous précisiez qu'une définition fine serait faite, et nous n'allons pas présager que les commerçants seront perdants.

Concernant plus particulièrement le 14^e, j'ai une interrogation sur le sort qui sera réservé aux diverses installations du Général Leclerc (fleuristes, gaufriers...) dans le cadre de l'aménagement de l'avenue : seront-elles maintenues, démantelées, remises en attribution ?

Vous l'avez évoqué dans un sourire, Monsieur Mourin, mais je voulais vous demander si la caravane de voyance installée place Denfert-Rochereau depuis très longtemps était soumise à cette redevance.

Je m'interroge aussi sur un point qui ne donnera pas lieu à une telle redevance, puisque nous avons voté dans ce conseil une convention d'occupation du domaine public : l'annonce de l'existence d'un kiosque « Lulu dans ma rue » dans le 14^e, qui aurait dû ouvrir depuis plus d'un an. Qu'en est-il ?

Enfin, je voudrais souligner que la situation ne s'améliore pas en ce qui concerne les vendeurs de fruits à la sauvette aux sorties de métro. Ils sont présents de façon permanente et il serait utile que notre conseil et notre maire interpellent à nouveau le commissariat de police à ce sujet. Cette situation nuit aux déplacements sur la voie publique, nuit aux petits commerçants et aux habitants de certains immeubles, ces fruits et légumes étant parfois stockés dans leurs cours dans des conditions d'insalubrité majeure (je ne voudrais pas avoir à les consommer).

Concernant le règlement que vous nous demandez d'adopter, l'exposé des motifs indique bien que la généralisation des mises en concurrence lors de l'attribution des emplacements est imposée par la loi et non par la volonté municipale. Ces décisions d'attributions étaient auparavant discrétionnaires. Ce que ne dit pas l'exposé des motifs (mais que dit le règlement), c'est que la nouvelle procédure ne change pas le principe d'attribution discrétionnaire par la Maire de Paris. Un comité de sélection est

institué (article 2-1) mais ce comité n'a qu'un avis facultatif, que la Maire de Paris peut contourner aussi souvent qu'elle le souhaite, sans même que quiconque puisse s'en étonner, puisque aucune diffusion n'est prévue. Je voudrais demander à Monsieur Mourin (et à Madame Polski, si elle était encore là) que l'avis du comité de sélection soit rendu public sur le site paris.fr, au même titre que les appels à candidature, pour que nous ayons une vraie transparence concernant les choix, conformes ou pas, de la Maire de Paris sur les attributions.

Je voudrais aussi vous proposer que la composition de ce comité de sélection, dont on sait seulement qu'elle est précisée dans les appels à propositions, inclue systématiquement un élu de l'arrondissement concerné et un élu issu de l'opposition municipale.

Je voudrais enfin attirer votre attention sur l'article 2.3, qui indique qu'au terme d'une autorisation d'occupation, un occupant qui se maintiendrait quand même dans les lieux, devra s'acquitter d'une indemnité d'occupation sans titre (correspondant à la redevance payée habituellement). Cela ne me semble pas suffisamment dissuasif ; je voudrais vous inciter à muscler ce point afin qu'un occupant sans droit ni titre encourt davantage que de devoir payer un montant équivalent à son ancien loyer.

M. LETISSIER

Je relaie ici une position du groupe écologiste de Paris, commune à tous les arrondissements. Je ne suis pas spécialiste de ce sujet, mais je souhaite vous indiquer que dans tous les arrondissements les écologistes voteront contre cette délibération, pour plusieurs raisons. La première est qu'ils auraient souhaité être davantage associés à l'élaboration de cette délibération. Par ailleurs, sur la philosophie de cette délibération, ils rappellent que l'espace public doit rester gratuit et ouvert à chacun. Or, cette redevance décrit l'espace public comme ayant pour principal objectif d'engranger des revenus pour la Ville.

Deux points plus précis : la délibération propose un montant forfaitaire, et non plus une redevance calculée en fonction du chiffre d'affaires. Cela ne va-t-il pas défavoriser les plus petits acteurs, les moins solides économiquement ? Par ailleurs, cette délibération aurait pu être l'occasion d'inciter les commerçants à adopter des pratiques plus responsables et plus durables ; pourquoi, par exemple, ne pas réfléchir à indexer la redevance sur les efforts en matière d'approvisionnement durable ou en matière d'économie d'énergie ? Par manque de concertation et par manque de temps, ces sujets n'apparaissent pas.

Mme CARRERE-GEE

Nous voterons contre ce projet de délibération. Passer d'une redevance basée sur le chiffre d'affaires à une redevance forfaitaire conduit nécessairement pour les plus petits à une augmentation du montant payé. Nous estimons que la Ville de Paris sollicite déjà beaucoup les commerçants du point de vue des taxes et redevances. De plus, les critères de fixation de la redevance sont extrêmement flous.

M. MOURIN

Pour commencer par ce dernier point soulevé par plusieurs intervenants, la réforme va surtout aller à l'encontre de ceux qui trichaient sur leur chiffre d'affaires, et qui payaient peu car ils ne déclaraient pas la totalité de leur chiffre d'affaires. Pour ceux qui ne trichaient pas, qui sont petits, je voudrais vous rassurer en vous rappelant que les plus petits sont généralement situés sur les zones commerciales les moins attractives. Ils ne vont pas payer une redevance par rapport à la qualité du travail qu'ils font, mais vont payer un petit montant, car la zone dans laquelle ils exercent est peu commerçante. Nous valoriserons ceux qui arriveront à capter des clients, y compris ceux qui sont sur des zones peu commerçantes.

Pour répondre aux questions de M. Lesain, des réflexions seront engagées sur les emplacements de l'avenue du Général Leclerc, notamment ceux qui arrivent à échéance. Le souhait n'est pas de les enlever, mais de voir comment les optimiser et mieux les répartir. Je confirme que le cabinet de voyance est assujéti à la redevance, sur la base de leur chiffre d'affaires déclaré. Le kiosque « Lulu dans la rue » n'est pas un sujet traité par mon secteur, mais la Maire pourra peut-être vous répondre. Les vendeurs à la sauvette font régulièrement l'objet de relances mais j'entends que le sujet n'est certainement pas traité ; avec Cédric Grunenwald, nous avons souvent l'occasion de relancer les

forces de police à ce sujet, qui font régulièrement des prises de grosse quantité. Cela ne suffit pas et nous devons conserver notre vigilance.

Sur la question du comité de sélection, des élus de l'opposition sont systématiquement présents. Cela peut être utile de le mentionner dans le texte mais soyez rassurés : notre intention est d'y faire droit.

Sur le fait de mentionner les avis tels que vous les citez, il y a clairement une volonté de valoriser les mieux-disants ; quand il y aura des activités identiques, celui qui proposera un revenu supérieur sera priorisé. Il y aura donc une objectivisation des éléments d'appréciation du dossier par le comité de sélection. Il est possible de le préciser dans le règlement.

Sur l'indemnité d'occupation sans titre, vous avez raison, mais il s'agit seulement d'évoquer le fait que le montant doit être prévu. Cela n'empêche pas par ailleurs des sanctions pécuniaires.

En réponse aux questions des écologistes, Olivia Polski me précisait, avant qu'elle ne parte, que des concertations avaient été opérées à l'échelle des groupes politiques du conseil de Paris, avec une commission dédiée dans laquelle le groupe écologiste était représenté, me semble-t-il.

La question de la philosophie de l'espace public est un sujet important : je ne suis pas sûr d'être favorable à la gratuité des terrasses. Une partie de l'espace public génère une activité commerciale, des bénéfiques, et nécessite la mobilisation de services publics, pour le nettoyage par exemple. Il n'est pas choquant que l'activité commerciale que cela génère participe à la prise en charge de ces coûts. Je ne partage donc pas votre vision.

En ce qui concerne les pratiques plus durables, j'attire votre attention ; pour les petits commerçants il n'est pas toujours simple d'avoir les moyens et l'ambition du développement durable, qui peut générer des coûts supplémentaires. Ils doivent être aidés.

Sur l'aide aux commerçants à remplir les dossiers, je précise à M. Azière qu'un très bon suivi est organisé par les services de l'Hôtel de Ville. Des efforts sont faits régulièrement et je pense qu'ils vont se poursuivre, pour accompagner les commerçants dans le dépôt de leur dossier.

Mme PETIT

Merci pour ces précisions. Je vous propose de passer au vote.

DÉLIBÉRATION N° 28

2018 DAE 53 Réforme des redevances et des règlements applicables aux activités commerciales durables sur le domaine public parisien

M. Cyril MOURIN rapporteur

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 6 pouvoirs
Pour : 22 dont 6 pouvoirs
Contre : 6 (4 EELV / Mme CARRERE-GEE / M. AZIERE)

Mme PETIT

En ce qui concerne « Lulu dans ma rue », nous avons eu des soucis dans l'étude et la faisabilité d'implantation, notamment autour du métro Daguerre, liés à la RATP. L'association porteuse de « Lulu dans ma rue » travaille sur une « lulumobile » qui pourrait se déplacer dans l'arrondissement.

Vous le savez, M. Lesain, la lutte contre les ventes à la sauvette font partie non seulement des objectifs de la Ville de Paris, mais aussi des objectifs du préfet de police, qui s'attache à effectuer un travail de démantèlement des filières. Nous effectuons un travail très serré avec la DPSP qui s'occupe, dans la mesure du possible, des caddies, des stocks... Je crois vraiment que les riverains et

les commerçants sont incommodés par le développement de ce type de ventes. Ceci étant dit, ils trouvent des clients. Je le vois tous les jours quand je rentre chez moi ; ils sont toujours entourés de personnes qui leur achètent des fruits et des légumes. En tous cas, les services de la DPSP et les services de police font un travail important.

Je passe la parole à Agnès BERTRAND pour deux délibérations qui ne font pas l'objet de vote, car elles dépendent du département.

**- Projet de délibération 2018 DASCO 7-G
Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (13 759 euros),
subventions d'équipement (2 273 624 euros) et subventions pour travaux (208 076 euros)**

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Mme BERTRAND

Cette délibération concerne les dotations complémentaires de fonctionnement, d'équipement et subventions pour travaux dans les collèges parisiens.

Aucun établissement du 14^e n'est concerné par les dotations complémentaires de fonctionnement. Les subventions d'équipement concernent les quatre collèges autonomes et les deux collèges des cités scolaires. Je vous épargne la liste de tous les équipements : mobilier, instruments de musique, aménagements de locaux et de préaux.

Les subventions pour travaux d'entretien concernent les collèges Daudet, Giacometti et Moulin, pour des systèmes de chauffage, de désenfumage ou pour des ascenseurs.

Mme PETIT

Avez-vous des questions ?

**- Projet de délibération 2018 DASCO 14-G
Budget participatif des collèges - subventions (827 000 euros)**

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Mme BERTRAND

Vous connaissez le budget participatif de Paris, vous connaissez celui du 14^e, mais je pense que vous ne connaissez pas le budget participatif des écoles et collèges, créé en 2016. Ce dispositif vise à permettre aux élèves de choisir directement un projet pour leur établissement tout en contribuant à l'apprentissage de la citoyenneté à travers l'expérience du débat démocratique et du vote.

En ce qui concerne le 14^e arrondissement, les projets acceptés sont les suivants :

- La « Classe robotique » à Jean Moulin, avec une enveloppe forfaitaire de 40 000 euros. Les équipes, au sein du conseil d'administration, vont décider de ce qu'elles vont faire de cette enveloppe ;

- Le mobilier intérieur à François Villon, avec une enveloppe forfaitaire de 40 000 euros.

- Projet de délibération 2018 DASES 2-G Subventions (740 906 euros) relatives au financement d'actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles démunies à Paris mises en œuvre par Août Secours Alimentaire

Rapporteur: M. Nicolas LIEBAULT

M. LIEBAULT

Ce projet de délibération vise à accorder le soutien de la collectivité à dix associations pour des actions d'aide alimentaire.

En 2017, la mobilisation financière de la Ville de Paris a dépassé 6,3 M €, et a ainsi permis que soient servis plus de 4 millions d'équivalents repas aux Parisiens et Parisiennes démunis, sous forme de distribution de colis, de distribution de repas chauds dans la rue, de restauration assise ou d'épicerie solidaire.

Nous avons dans le 14^e arrondissement un restaurant solidaire, « Les artistes ».

En 2017, le Département a soutenu l'action de sept épiceries solidaires, dont celle du 14^e, le Marché solidaire, située 12, rue de l'Eure, dont l'activité principale est de proposer des produits alimentaires et d'hygiène à bas coût. Pour 2018, cette association vise plusieurs objectifs :

- Répondre à l'augmentation de la demande des grandes familles, de 5 personnes et plus ;
- Augmenter son approvisionnement pour répondre aux besoins des familles ayant des enfants en bas âge ;
- Organiser des ateliers cuisine ;
- Poursuivre le suivi individuel des familles par le biais d'actions de la conseillère en économie sociale et solidaire.

J'ajoute que la mairie du 14^e se mobilise particulièrement sur cette question de l'aide alimentaire ; le Réseau Solidarité 14^e, qui rassemble les différents acteurs en direction des sans-abri de l'arrondissement avait pour thème à sa séance du 9 novembre 2017 l'accès à l'aide alimentaire. (Nous sommes en train de mettre en réseau tous ceux qui agissent en matière d'aide alimentaire). Cette séance a permis d'évoquer la stratégie parisienne en matière d'aide alimentaire, la nouvelle halle alimentaire, qui s'est ouverte rue Didot sur l'ancien terrain Broussais, l'articulation entre l'aide alimentaire et le travail social, et la question de l'éducation alimentaire.

Cette délibération vise à reconduire en 2018 la subvention aux marchés solidaires à hauteur de 20 000 euros, sur un budget de 60 000 euros. Nous ne voterons pas cette délibération qui relève du Conseil départemental.

Mme PETIT

Merci pour cet éclairage.

- Projet de délibération 2018 DDCT 20

Subventions (550 900 euros) et conventions à 140 associations pour le financement de 180 projets dans les quartiers politique de la ville parisiens - Première enveloppe 2018

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Il s'agit de la première enveloppe politique de la ville pour soutenir les projets des associations en quartiers prioritaires : Porte Didot, Porte de Vanves, Plaisance :

- 3 000 euros pour l'association « Migrants Plaisance » pour ses actions sociolinguistiques et ses projets culturels avec des artistes ;
- 1 000 euros pour l'association « Alpha 14 », pour les ateliers de savoirs sociolinguistiques, en direction des femmes du quartier politique de la ville ;
- 1 000 euros pour « le Marché solidaire », pour apprendre à composer des repas équilibrés à partir des denrées proposées par l'épicerie ;
- 2 000 euros pour l'association « Les Parques », pour son action « Les p'tits héros du quotidien et la « brigade verte » ; ce projet vise à accompagner les enfants sur les questions d'écologie, de propreté et de biodiversité ;
- 2 000 euros pour l'association « Les petites mains de la Porte de Vanves », pour un projet d'embellissement de la place Marte Simard ;
- 2 500 euros pour « Carrefour 14 », pour le centre social Didot et son projet « Accueil loisirs enfants » qui vise à accompagner les enfants sur des activités manuelle, culturelles, ludiques et physiques ;

- 2 000 euros pour la Compagnie « Opéra sur le toit », pour un projet qui accompagne les enfants et les adolescents à la pratique du piano, du théâtre, et du chant lyrique. Nous soutenons ce projet depuis deux ans ; cela se passe aux collèges François Villon et Giacometti, ainsi qu'avec les classes de l'école Maurice d'Ocagne ;
- 2 000 euros pour « La Marmite anti-gaspille », pour son action « Lutter contre le gaspillage alimentaire », l'exclusion, la faim », qui propose des ateliers cuisine. C'est une jeune femme accompagnée depuis de nombreuses années par le centre social Didot qui a monté ce projet et qui lance un partenariat avec d'autres associations ;
- 2 500 euros pour l'association « Tatou Théâtre », qui travaille sur des contes interactifs et propose en quartiers prioritaires des contes à domicile. Cela permet d'inviter les voisins et de créer du lien social dans des immeubles,
- 2 500 euros pour « Léo Lagrange », pour le centre social Didot Noguès et le projet « ZIK 14 ».

DÉLIBÉRATION N° 29

2018 DDCT 20 Subventions (550 900 euros) et conventions à 140 associations pour le financement de 180 projets dans les quartiers politique de la ville parisiens - Première enveloppe 2018

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

DÉLIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 6 pouvoirs

Pour : 28 dont 6 pouvoirs

- Projet de délibération 2018 DAC 18

Subvention (230 000 euros) à l'association Cité-Théâtre, signature de l'avenant à la convention annuelle financière et signature de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2018-2020 (14^e)

Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Il s'agit de voter une subvention de la Ville pour le théâtre de la Cité Internationale ainsi que la convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2020, afin de soutenir l'association Cité-Théâtre, qui a pris l'an dernier la suite de la Fondation de la Cité Internationale, avec un nouveau directeur, Marc Le Glatin, et une nouvelle équipe très dynamique. En dehors de tous les aspects programmatiques du théâtre, elle est amenée à s'ouvrir sur l'arrondissement ; plusieurs actions ont déjà été menées en dehors du théâtre, dans des structures publiques et écoles du 14^e.

Ce théâtre existe depuis dix ans. La nouvelle équipe a réaffirmé ses missions : diffuser et soutenir la création artistique, soutenir les jeunes artistes dans leur insertion professionnelle et approfondir leur formation auprès d'artistes confirmés, de toutes nationalités, et auprès de chercheurs et des universitaires.

Je vous propose de soutenir la convention pluriannuelle d'objectifs et la subvention de 230 000 euros, sachant qu'il s'agit ici d'un complément de 115 000 euros.

M. LESAIN

Nous allons voter avec plaisir cette subvention pour montrer que nous sommes ravis que ce théâtre, qui a eu une vacance de direction, reparte bien sous l'impulsion de son nouveau directeur.

J'ai appris qu'Emmanuel Dechartre allait quitter la direction du Théâtre 14 et je voulais avoir quelques précisions sur le processus de remplacement, pour donner au Théâtre 14 une direction d'aussi grande qualité que celle qui a été exercée par Emmanuel Dechartre.

Mme PETIT

Je propose que nous abordions cette question lors d'un prochain conseil d'arrondissement ; ce n'est pas l'objet de la délibération.

M. LESAIN

Ce n'est pas une question piège, mais cette assemblée sert à animer la vie démocratique de notre arrondissement.

Mme PETIT

Ce n'est pas le sujet de la délibération.

Je vous propose de passer au vote.

DÉLIBÉRATION N° 30

2018 DAC 18 Subvention (230 000 euros) à l'association Cité-Théâtre, signature de l'avenant à la convention annuelle financière et signature de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2018-2020 (14^e)

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

Mme Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 6 pouvoirs

Pour : 28 dont 6 pouvoirs

- Projet de délibération 2018 DAC 450
Subventions (17 700 euros) à dix-huit comités d'arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie

Rapporteur : M. Hermano SANCHES RUIVO

M. SANCHES RUIVO

Plutôt que de présenter la FNACA, dont nous reconnaissons tous le travail, je voudrais vous inviter le 19 mars prochain à 11h30 pour célébrer le 56^e anniversaire du cessez-le-feu en Algérie. C'est là que nous sommes encore le plus près des réalités et des activités de l'association FNACA 14.

DÉLIBÉRATION N° 31

2018 DAC 450 Subventions (17 700 euros) à dix-huit comités d'arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie

M. Hermano SANCHES RUIVO rapporteur

M. Hermano SANCHES RUIVO

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 6 pouvoirs

Pour : 28 dont 6 pouvoirs

- **Projet de délibération 2018 DVD 31**
Canalisation sous la rue Huguette Schwartz (14^e). Convention d'occupation du domaine public avec la SCI Broussais La Charité

Rapporteuse : Mme Sylvie LEKIN

Mme LEKIN

Il s'agit d'une canalisation sous la rue Huguette Schwartz et d'une convention d'occupation du domaine public avec la SCI Broussais La Charité. Une précédente délibération 2015 DU 78 avait approuvé la signature d'une convention avec la Croix-Rouge Française pour autoriser l'occupation du domaine public routier par ce tronçon situé sous la nouvelle voie et exonérer exceptionnellement de redevance la Croix-Rouge Française, cette dernière s'étant déjà acquittée auprès de la Ville du versement de 708 768 € au titre de la participation pour voies nouvelles et réseaux (PVNR) liée au permis de construire.

Cette nouvelle délibération doit permettre de conclure une convention avec la SCI Broussais La Charité, la Croix Rouge lui ayant cédé son réseau d'assainissement.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 32

2018 DVD 31 Canalisation sous la rue Huguette Schwartz (14^e). Convention d'occupation du domaine public avec la SCI Broussais La Charité

Mme Sylvie LEKIN rapporteure

Mme Sylvie LEKIN

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 6 pouvoirs

Pour : 28 dont 6 pouvoirs

- **Projet de délibération 2018 DVD 37**
Aménagements de sécurité routière. Demande de subventions auprès de la Région d'Ile-de-France au titre de 2018

Rapporteuse : Mme Sylvie LEKIN

Mme LEKIN

La municipalité parisienne et la Région Île-de-France renforcent leur action en vue de l'amélioration de la sécurité routière. À ce titre, la Région Île-de-France cofinance les aménagements concourant à l'amélioration de la sécurité routière à travers les dispositifs définis par la délibération CR 37-14 du Conseil Régional du 19 juin 2014.

Deux dispositifs sont applicables :

- Dispositif 1 : Actions portant sur l'infrastructure. Dans le 14^e arrondissement, cela concerne la rue d'Alésia (entre la rue de Bigorre et rue du Loing) qui a connu 7 accidents entre 2012 et 2016.

- Dispositif 2 : Actions visant à renforcer la sécurité des usagers les plus vulnérables.

M. LESAIN

Je voudrais demander à Sylvie Lekin la nature des travaux proposés sur ce petit tronçon de la rue d'Alésia. Je voudrais vous faire les recommandations suivantes, dans le cadre d'aménagements nécessaires :

-Concernant les deux passages piétons, l'un devant le Verre siffleur et l'autre devant l'agence Laforêt, où les voitures arrivent à toute vitesse : l'aménagement de ralentisseurs, si le passage du bus 62 le permet, serait une bonne idée mais je ne sais pas si c'est ce qui est prévu. C'est aussi l'endroit où traversent les collégiens de Jean Moulin. Dans tous les cas, il faudrait une signalisation horizontale et verticale et retirer les plantes qui ont été placées devant Laforêt et qui masquent la visibilité des piétons qui veulent traverser ;

- Concernant les priorités à droite, quand les véhicules sortent de la rue Marguerin, de la rue du Loing (dans un sens) et de la rue Montbrun (dans l'autre sens), la configuration des rues rend difficile la vue des voitures prioritaires à droite depuis la rue d'Alésia, surtout dans un contexte où de nombreux véhicules profitent des débouchés de rue pour stationner n'importe comment. Il serait utile de prévoir une signalisation horizontale pour rappeler la priorité. Je souhaiterais, Mme Lekin, que vous nous indiquiez ce qui est prévu dans cette demande de subvention.

Mme LEKIN

Nous avons prévu la réalisation d'un plateau pour ralentir la circulation. Quant à votre suggestion sur les plantes, nous avons, Cédric Grunenwald et moi, rendez-vous demain soir avec un riverain, qui nous a exposé ce problème, pour voir ce qui peut être fait.

M. LESAIN

À quel niveau est prévu ce plateau ?

Mme LEKIN

La délibération indique la portion située entre la rue de Bigorre et la rue de Loing, mais je ne sais plus où est la rue Marguerin. Le 62 passe, aussi ne peut-on pas faire n'importe quoi ; un plateau sera réalisé pour ralentir le flux des voitures. Si d'autres améliorations sont à apporter, nous y ferons attention ; le but est de faire en sorte que les passages piétons soient sécurisés et que les personnes puissent traverser sans risquer leur vie.

DÉLIBÉRATION N° 33

2018 DVD 37 Aménagements de sécurité routière. Demande de subventions auprès de la Région d'Ile-de-France au titre de 2018

Mme Sylvie LEKIN rapporteure

Mme Sylvie LEKIN

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 6 pouvoirs

Pour : 28 dont 6 pouvoirs

- Projet de délibération 2018 DLH 57
Location de l'immeuble 6-12, avenue de la Porte de Vanves (14^e) à la RIVP-bail emphytéotique

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Cette délibération concerne l'immeuble de briques rouges occupé par la DVD, situé à côté de la résidence étudiante et du Novotel. L'objet de la délibération est d'acter la location en bail emphytéotique à la RIVP, afin qu'elle puisse mettre en route un projet de résidence étudiante de 95

logements, ainsi qu'une halle alimentaire en rez-de-chaussée, d'environ 300 m². Le loyer capitalisé s'élèvera à 420 000 euros.

La délibération vise également à acter des changements fonciers, que je vous laisse découvrir.

Je précise que l'architecte sélectionné est le même que celui qui a édifié la belle résidence voisine.

DÉLIBÉRATION N° 34

2018 DLH 57 Location de l'immeuble 6-12, avenue de la Porte de Vanves (14e) à la RIVP-bail emphytéotique

M. Amine BOUABBAS rapporteur

M. BOUABBAS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 6 pouvoirs

Pour : 28 dont 6 pouvoirs

- Projet de délibération 2018 DLH 95

Bail emphytéotique adm. (BEA) portant location de l'ensemble immobilier 21-25 avenue de la Porte de Châtillon (14^e) - Agrément à une cession partielle de droits réels et agrément à un bail commercial

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Ce BEA concerne l'emprise où est situé l'Institut National du Judo, le volume 13, où se trouvait un restaurant vacant depuis plus d'un an.

L'objectif est d'agréer la cession partielle par la société B1P au profit de la SCI Feraoune, afin que ses gestionnaires puissent ouvrir leur restaurant. Il s'agit d'un bail commercial d'une durée de 9 ans à partir de cette année.

DÉLIBÉRATION N° 35

2018 DLH 95 Bail emphytéotique adm. (BEA) portant location de l'ensemble immobilier 21-25 avenue de la Porte de Châtillon (14^e) - Agrément à une cession partielle de droits réels et agrément à un bail commercial

M. Amine BOUABBAS rapporteur

M. BOUABBAS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 6 pouvoirs

Pour : 28 dont 6 pouvoirs

Question orale à la Maire d'arrondissement

Q14 2018 02 Question posée par Marie-Laure Dauchez, conseillère d'arrondissement relative aux travaux Pernety

M. LESAIN

Le quartier Pernety connaît depuis quelques mois de nombreux aménagements, certains expérimentaux, comme la mise en berne des feux de signalisation à certains carrefours, qui modifient ou vont modifier durablement la vie quotidienne des habitants de ce quartier.

Certains de ces aménagements ont déjà fait l'objet de réactions défavorables de leur part relayées par le conseil de quartier. C'est le cas de la suppression des feux tricolores. Il a été également demandé à ce que le tracé de la future ligne de bus 59 n'emprunte pas la rue Raymond Losserand, jugée trop étroite et très commerçante. De la même façon, l'annonce récente de la restructuration de la rue de la Sablière, visant notamment à supprimer partiellement ou totalement les emplacements de stationnement alors qu'aucune solution alternative de parking ne semble envisagée, est loin de faire l'unanimité quant à son utilité.

Face à ces décisions d'aménagement apparemment isolées, les habitants peinent à avoir une vue de l'ensemble des travaux qui affecteront durablement voire définitivement la vie dans leur quartier. C'est pourquoi nous souhaiterions connaître précisément la nature et le calendrier des mesures et travaux d'aménagements qui affecteront ce quartier à l'horizon des prochaines années, dans l'objectif d'y relever une cohérence d'ensemble.

Mme PETIT

Je vous remercie pour votre question. Quelques éléments pour constater les inexactitudes et les contre-vérités souvent posées par le biais de vos questions. J'y répondrai de la manière la plus sincère.

Le conseil de quartier Pernety n'a jamais exprimé d'une seule voix son opposition à l'expérimentation de carrefours sans feux, à l'inverse de ce que vous suggérez. Lors du dernier conseil de quartier Pernety, qui s'est tenu le 23 janvier, et auquel nous étions plusieurs élus à participer et à répondre aux questions des habitants, de nombreux avis, souvent positifs, se sont exprimés, y compris de personnes malvoyantes ou en situation de handicap, qui constatent une plus grande fluidité de la circulation et une diminution de la pollution sonore. À cette occasion la Direction de la voirie et des déplacements a présenté en toute transparence les résultats sur les mesures de débit, de vitesse, de pollution, qui sont toujours en cours de réalisation, à l'aide de capteurs, et qui sont accessibles sur le site Internet de la mairie du 14^e arrondissement. En toute transparence : en effet, ces premiers résultats n'étaient pas totalement flagrants sur la diminution d'un certain nombre de ces indicateurs, soit de la pollution, soit de la vitesse des automobilistes. Des avis contradictoires et négatifs s'expriment aussi, et c'est comme cela que peut s'exprimer l'évaluation de cette mesure, dans le cadre d'un débat démocratique. Nous avons toujours dit que c'était une expérimentation et que nous irions au bout. Dans tous les cas, l'opinion des riverains (j'ai reçu récemment une pétition qui a circulé dans le quartier), de ceux qui vivent, de ceux qui travaillent, de ceux qui se rendent dans ce secteur, sera objectivée à l'aide d'un sondage, qui va être réalisé par la DVD dans le quartier auprès des piétons. Cette enquête visera un échantillon représentatif de 1 000 personnes.

Vous avancez aussi que notre action est menée sans concertation et de manière isolée. Il faudrait être parfois un peu plus mesuré dans la manière de formuler vos questions ; cette expérimentation a fait l'objet de sept réunions publiques et de temps d'échange, lors des conseils de quartier, des rendez-vous ou des réunions au centre Forja, des réunions dans les préaux d'école auprès des parents d'élèves et également au sein du Conseil Local du Handicap. Plusieurs mesures d'accompagnement de cette expérimentation ont été identifiées, issues de la concertation. Elles seront ou ont déjà été mises en œuvre : rénovation des passages piétons, mise en place et rénovation des bandes podotactiles, présence d'îlotiers aux abords des écoles, déploiement du passage piétons 3D, une fois que nous en aurons l'autorisation.

Pour la bonne information de tous, je rappelle aussi que cette expérimentation, comme son nom l'indique, est une expérimentation, et fera donc l'objet d'une évaluation des comportements, toujours à l'aide de ces capteurs et de ces caméras, qui sera rendue publique. Prévue jusqu'à l'été 2018, la décision sur le devenir de ce procédé de suppression des feux rouges sera prise en concertation avec l'ensemble des usagers.

En ce qui concerne la ligne de bus 59, nous sommes pour le déploiement des bus, mais nous sommes contre les endroits où ils vont passer. Contrairement à ce que vous dites, il n'a jamais été demandé ni à moi ni à Sylvie Lekin, ni à quiconque au sein de la majorité municipale, que la future ligne de bus 59 qui sera mise en service début 2019, n'emprunte pas la rue Raymond Losserand. C'est la première fois que j'entends cela. Cette nouvelle offre de transport en commun bénéficiera à tous et à toutes, aux plus jeunes, aux plus anciens, aux familles de notre arrondissement et aussi, je le pense, aux commerçants. Les seniors ont aussi le droit de se rendre rue Raymond Losserand, notamment pour faire leurs courses ou pour se rendre au centre hospitalier Saint-Joseph, qui est une grande fondation hospitalière mais qui n'est pas très bien desservi par un service public de transport de proximité, si ce n'est par le métro. Cette nouvelle ligne répare une anomalie. Il n'était par exemple pas normal que le quartier de la mairie ou la mairie ne soit pas desservi par un bus depuis le secteur de la Porte de Vanves. J'avais d'ailleurs entendu à l'époque du futur emplacement du conservatoire madame Dauchez nous réclamer à corps et à cris que nous prenions en main cette question de la desserte de la Porte de Vanves. Le déploiement de cette nouvelle ligne a été précédé d'une période de concertation, de septembre à novembre 2016, avec une rencontre atelier dans notre mairie d'arrondissement le 13 octobre 2016. Dans les prochaines semaines, nous organiserons à la mairie, avec la RATP, une réunion publique destinée à présenter aux habitants les implications de la restructuration du réseau de bus, notamment la ligne de bus 59. La création de cette ligne répond à une demande locale et à un besoin exprimé par l'Association des Usagers des Transports publics (l'AUT) depuis très longtemps. Je pense que nous pouvons faire entièrement confiance aux machinistes et aux conducteurs de bus dont c'est le métier, pour traverser la rue Raymond Losserand sans difficulté. Cela se passe déjà très bien rue Didot, par exemple ou dans d'autres rues de notre arrondissement. Je vous invite à arpenter les rues du cœur de Paris, et même de Montmartre, qui sont bien plus étroites et plus fréquentées que la rue Raymond Losserand.

La rue de la Sablière a déjà fait l'objet en 2015 d'une requalification sur une partie, de la rue des Plantes à la rue Hippolyte Maindron. La cohérence d'ensemble à laquelle vous êtes si attaché et que vous appelez de vos vœux, veut précisément que les deux autres tronçons, entre l'avenue du Maine, la rue des Plantes, la rue Hippolyte Maindron et la place Flora Tristan, soient également requalifiés. C'est d'ailleurs une demande des riverains. Nous l'avons fait en plusieurs tranches pour étaler notre effort budgétaire. C'est ce que nous allons faire cet automne pour un budget estimé à 310 000 euros : 190 000 euros pour la partie Maindron- Didot et 130 000 euros pour la partie Plantes-Maine. Tout le monde peut constater que la chaussée et aujourd'hui dégradée sur les tronçons qui n'ont pas encore été rénovés, et que les trottoirs sont parfois étroits (1,6 m sur la partie Maindron-Flora Tristan).

Vous indiquez qu'aucune solution alternative de parking n'est envisagée : afin de répondre aux besoins en stationnement des riverains, nous avons engagé avec Sylvie Lekin un travail pour que les parkings souterrains des concessionnaires et des bailleurs sociaux puissent être ouverts à des prix plus accessibles pour tous les habitants du 14^e arrondissement qui possèdent encore un véhicule. La CMS, l'entreprise qui exploite le parking Didot situé place Moro-Giafferi, offre par exemple 20 % de réduction à tout nouvel abonné. Paris Habitat nous a également fait part de ses disponibilités et de ses offres pour ses parkings souterrains. C'est une information que nous ajoutons systématiquement à l'ensemble de notre information sur les projets de voirie qui peuvent débiter ou qui sont en projet ici ou là. Notre méthode, là encore, est bien la participation, la démocratie de proximité ; d'une part la requalification de la rue de la Sablière a fait l'objet d'une présentation lors d'un conseil de quartier Pernety ; d'autre part, nous avons informé chaque habitant de cette rue par courrier de ces travaux et des différents scénarii qui pouvait être envisagés. Nous avons publié pour la première fois un sondage sur notre site internet pour que les riverains déterminent eux-mêmes l'aménagement qu'ils souhaitent. Ce sondage a recueilli près de 200 réponses et nous publierons d'ici quelques jours les résultats sur le site de la mairie. Vous apprendrez à la lecture de ces résultats que les riverains se sont exprimés en faveur d'un réaménagement qui conforte la place des piétons et réduit la place de la voiture individuelle sur l'espace public.

En conclusion je me contenterai à cette heure tardive de rappeler les principes qui guident notre action, jamais parfaite certes, mais dont chacun pourra apprécier la cohérence :

- La participation, la concertation et la transparence à chaque étape de notre action. C'est ce que nous avons fait rue de la Sablière dans le cadre de l'expérimentation des carrefours sans feu et de la ligne 59 ;
- Mieux partager l'espace public au profit de tous les usages et de tous les usagers, les plus fragiles, les plus vulnérables, mais tous les usagers de l'espace public ;

- Réduire la place de la voiture individuelle à Paris ; cela constitue un impératif de santé publique. Alors même que vous vous érigez en garant de la cohérence, j'observe qu'aujourd'hui votre camp est beaucoup plus divisé ou incohérent sur ce sujet que mon camp. En ce qui concerne l'absence d'alternative à la voiture, nous avons vu récemment les derniers remous de Valérie Pécresse, qui nous propose de revenir au tout-voiture sur les voies sur berges, puis préconise le lendemain une voie sur deux. J'attends avec impatience sa prochaine interview dans les médias à ce sujet.

Jamais nous n'avons prétendu à la perfection, mais nous essayons de faire avancer les sujets.

M. LESAIN

La première question que je voudrais vous poser est : quel est mon camp ? Je ne nous connais, à nous tous, conseillers d'arrondissement, qu'un seul camp : celui du 14^e arrondissement. Je ne suis pas garant des décisions prises par un autre que moi.

Par ailleurs, je m'interroge sur le fait que vous commentiez pendant dix minutes les premiers paragraphes du texte de Marie-Laure Dauchez, alors que la question se résumait à la dernière phrase, à savoir la nature et le calendrier des mesures et travaux d'aménagement qui affecteront ce quartier à l'horizon des prochaines années, dans l'objectif d'y relever une cohérence d'ensemble. Vous avez répondu sur tous les points, sauf sur cette question, qui était la seule question. Vous auriez pu y répondre en une phrase. Nous allons refaire la rue de la Sablière selon les principes que vous avez édictés, et à partir d'octobre, Maïndron-Didot, puis Plantes-Maine, pour 190 000 et 130 000 euros. Si vous pouviez vraiment répondre à la question avec un plan sur plusieurs années, comme nous vous l'avions demandé, nous aurions pu économiser beaucoup de temps, et avoir de vraies réponses.

Mme PETIT

Je vous propose d'aborder quatre vœux, dont trois sont déposés par les conseils de quartier et l'un qui concerne la carte scolaire pour la rentrée 2018.

Vœux

V14 2018 05 Vœu relatif à l'ordre du jour des Conseils d'Arrondissement déposé par les Conseils de Quartier Pernety, Mouton-Duvernet, Didot-Portes de Vanves, Montsouris-Dareau, Montparnasse-Raspail et Jean-Moulin-Porte d'Orléans

M. HERVIER

Bonsoir. M. ANTONELLI me disait que les autres conseils de quartier n'ont pas voté ce vœu. Ils n'ont pas encore eu l'occasion de le faire, alors que nous, conseil de quartier Montparnasse-Raspail l'avons déjà voté.

Comme il s'agit d'un vœu commun, il est plus raisonnable d'attendre que les autres conseils de quartier l'aient voté. Ce vœu consistait à proposer que les vœux des conseils de quartier passent en début de conseil d'arrondissement, et non à la fin. En effet, certains conseils d'arrondissement se terminent tard, et devoir attendre 1h00 du matin pour voir abordés les sujets qui nous concernent est parfois difficile.

Mme PETIT

Le vœu est reporté

V14 2018 06 Vœu du conseil de quartier Montparnasse - Raspail relatif au déplacement d'un passage piétons à l'angle de la rue Boissonade et du Boulevard Montparnasse

M. HERVIER

Ce vœu est très simple. La rue Boissonade débouche avec un feu tricolore sur le Boulevard Montparnasse et on ne peut que tourner à droite. Or au débouché de ce virage se trouve un passage

piétons. Le vœu du conseil de quartier est de déplacer ce passage piétons pour le mettre de l'autre côté de la rue Boissonade, afin d'éviter tout risque pour les piétons.

Mme PETIT

Nous voterons ce vœu mais j'indique que le boulevard du Montparnasse est un axe primaire selon le code de la voirie de la Ville de Paris. C'est donc la Maire de Paris qui décide d'une inscription budgétaire en IL (Investissement Localisé).

Nous en faisons la demande parce que nous sommes d'accord sur le principe.

Mme CARRERE-GEE

Nous voterons ce vœu.

Concernant l'axe secondaire, je voudrais attirer votre attention sur la personne qui aide les enfants à traverser rue Didot et rue Pierre Larousse.

Mme PETIT

Cela ne concerne pas le vœu. Nous en parlerons au mois d'avril, si vous le souhaitez.

Mme CARRERE-GEE

Entendu ; je ferai un autre vœu.

M. LESAIN

Deux remarques : si j'avais la même conception que vous, Madame la Maire, des vœux présentés par les conseils de quartier, je proposerai un amendement pour supprimer le couloir de bus central du boulevard du Montparnasse. Mais ce n'est pas le sens du vœu présenté par le conseil de quartier, que nous allons voter.

Je trouve que les trois vœux présentés par le conseil de quartier Montparnasse sont d'excellente qualité et je voulais l'en féliciter.

M. HERVIER

Je vous remercie ; je transmettrai vos compliments à l'ensemble du conseil.

Mme PETIT

Nous votons ce premier vœu.

DÉLIBÉRATION N° 36

V14 2018 06 Vœu du conseil de quartier Montparnasse - Raspail relatif au déplacement d'un passage piétons à l'angle de la rue Boissonade et du Boulevard Montparnasse

Article unique : après discussion, le vœu est adopté à l'unanimité.

Votants : 28 dont 6 pouvoirs

Pour : 28 dont 6 pouvoirs

V14 2018 07 Vœu du conseil de quartier Montparnasse - Raspail relatif à une circulation à double sens sur la partie ouest de la rue Froidevaux

M. HERVIER

Ce vœu concerne un aménagement de la partie ouest de la rue Froidevaux, qui longe le cimetière Montparnasse, et débouche sur l'avenue du Maine. Les cinquante derniers mètres sont à double sens mais la voie qui revient de l'avenue du Maine est réservée aux bus et aux taxis. Un changement récent dans la circulation des rues du quartier nous a amenés à proposer ce vœu ; en effet, la rue du Château, qui allait directement de la place de Catalogne jusqu'à l'avenue du Maine, permettait aux véhicules qui venaient du boulevard Pasteur de poursuivre jusqu'à Denfert et place d'Italie. Ces véhicules arrivaient donc place de Catalogne, poursuivaient par la rue du Château, arrivaient rue Raymond Losserand, tournaient à gauche, et rejoignaient la rue Froidevaux par la rue Auguste Mie. La circulation se passait très bien ainsi. Avec le changement de sens de la rue du Château, les véhicules tournent place de Catalogne pour rejoindre l'avenue du Maine par la rue Jean Zay ; alors que la rue Froidevaux est juste en face d'eux, ils sont obligés de faire un zigzag, provoquant des embouteillages, à la fois au carrefour de l'avenue du Maine et au deuxième carrefour situé plus loin. Il faut en effet tourner à gauche et attendre que le feu passe au vert ; les voitures se mettent en double fil, et toute l'avenue est bloquée.

Le vœu du conseil de quartier est que cette partie de la rue Froidevaux soit ouverte à la circulation des voitures, qui pourront l'emprunter directement pour continuer leur périple.

Mme PETIT

Je vais d'abord faire la proposition d'amendement de la majorité municipale :

« Sur proposition du conseil de quartier Montparnasse-Raspail, le conseil d'arrondissement émet le vœu qu'il soit étudié le rétablissement de la circulation normale pour tous les véhicules, sur la voie réservée aux bus et taxis de la partie ouest de la rue Froidevaux. »

En effet, nous ne sommes pas tous seuls, et comme il y a une ligne de bus, nous proposons de porter cette demande auprès de la RATP, avec l'appui du vœu du conseil de quartier ; cela nécessite en effet quelques études de circulation.

M. AZIERE

Je suis d'accord avec la version, même amendée. J'ajoute un argument en termes de pollution : cela crée un pôle de crispation et d'embouteillages, ce qui est générateur de pollution.

Mme PETIT

J'ai vraiment hâte d'avoir une discussion avec les présidentes et présidents des conseils de quartier, avec l'observatoire des conseils de quartier, et l'ensemble des élus du conseil d'arrondissement sur le bon usage des vœux. Certains sujets pourraient, par exemple, faire l'objet de questions écrites. Nous devons y réfléchir dans le cadre du renouvellement de la charte.

DÉLIBÉRATION N° 37

V14 2018 07 Vœu du conseil de quartier Montparnasse - Raspail relatif à une circulation à double sens sur la partie ouest de la rue Froidevaux

Article 1 : après discussion, l'amendement est adopté à l'unanimité.

Votants : 28 dont 6 pouvoirs

Pour : 28 dont 6 pouvoirs

Article 2 : après discussion, le vœu ainsi amendé est adopté à l'unanimité.

Votants : 28 dont 6 pouvoirs

Pour : 28 dont 6 pouvoirs

V14 2018 09 Vœu déposé par Carine Petit et les élus du groupe socialistes, radicaux et apparentés relatif au projet de Carte scolaire 2018/2019 et aux conditions de la réussite scolaire et éducative dans le 14^e arrondissement

Mme BERTRAND

Ce vœu concerne la prochaine carte scolaire 2018. Je rappelle les critères de calcul des effectifs retenus par le rectorat dans les écoles parisiennes : 30 enfants en maternelle, 28 en élémentaire, et 25 en réseau d'éducation prioritaire.

Nous avons déjà dans ce conseil émis un certain nombre de réserves sur ces effectifs qui nous paraissent trop importants.

Nous constatons que le rectorat de Paris applique de manière essentiellement quantitative le seuil d'ouverture et de fermeture des classes dans les écoles, alors que le contexte socio-économique ou les spécificités des écoles ne sont pas pris en considération.

La priorité a été donnée par le Ministre de l'Éducation Nationale en faveur du dédoublement des CP et CE1 dans les écoles élémentaires en Réseau d'Éducation Prioritaire. Dans le 14^e arrondissement, quatre écoles seront concernées à la rentrée, avec des effectifs à 12. Nous serons très vigilants au fait que les classes du CE2 au CM2 restent à 25, et que les calculs de l'Éducation Nationale tiennent compte de cette nouvelle politique.

Nous nous opposons aux projets de fermetures de classes pour les écoles maternelles du 15 rue Antoine Chantin (classe qui a des spécificités) et du 23 rue Jacquier (classe dont l'effectif est déjà au-dessus du seuil de fermeture). Deux autres fermetures sont prévues par le rectorat : maternelle Dolent et école de la Sibelle. Compte tenu des arguments qui ont été donnés en amont et pendant le CDEN, ces deux classes n'ont pas été fermées.

Je voulais enfin dire un mot sur la scolarisation des enfants de moins de trois ans, priorité donnée par l'ancien gouvernement, et l'un des points importants de la politique de Mme Vallaut-Belkacem. Vous avez peut-être écouté le ministre de l'Éducation Nationale ce matin sur France Inter : manifestement ce principe de scolarisation des moins de trois ans est remis en cause aujourd'hui par le gouvernement. On peut penser que l'objectif de chercher des postes pour ouvrir en REP des classes supplémentaires en CP explique le fait de ne plus scolariser les enfants de moins de trois ans.

Carine Petit, Maire du 14^e arrondissement, Agnès Bertrand, Adjointe aux Affaires Scolaires et les élus du groupe Socialistes, Radicaux et Apparentés émettent le vœu auprès du rectorat de Paris :

- Que la dotation de l'Académie de Paris pour la rentrée scolaire 2018/2019 permette de garantir un effectif de 25 élèves par classe pour les niveaux CE2, CM1 et CM2 dans les écoles en Réseau d'Éducation Prioritaire ;
- De renoncer aux fermetures de classes envisagées dans les écoles maternelles du 15 rue Antoine Chantin et 23 rue Jacquier ;
- D'intégrer, en concertation avec les directions des écoles, dans les prévisions d'effectifs une proportion d'enfants de moins de trois ans, et de les compter dans les effectifs du rectorat de Paris, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Mme PETIT

Je le répète, les effectifs ne sont pas en baisse dans le 14^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION N° 39

V14 2018 09 Vœu déposé par Carine Petit et les élus du groupe socialistes, radicaux et apparentés relatif au projet de Carte scolaire 2018/2019 et aux conditions de la réussite scolaire et éducative dans le 14^e arrondissement

Article unique : après discussion, le vœu est adopté à l'unanimité.

Votants : 28 dont 6 pouvoirs

Pour : 28 dont 6 pouvoirs

Mme PETIT

Nous avons prévu le prochain conseil d'arrondissement le 16 avril, premier lundi des vacances scolaires. La participation risque d'être plus ou moins suivie. Je propose donc d'avancer ce conseil au jeudi 12 avril à 19h00, comme le font d'autres arrondissements.

M. AZIERE

Pour conclure, je voudrais remercier tous les bénévoles de la Nuit de la Solidarité.

Mme PETIT

Merci à tous.

La séance est levée à 23h16.